

CULTURE



Le Théâtre des Deux Mondes

LA TROUPE a 20 ans et s'appelait jusqu'à tout récemment le Théâtre de la Marmaille. Voilà que la plus célèbre des compagnies québécoises de théâtre jeunes publiques change de nom pour celui de Théâtre des Deux Mondes et offre aux Montréalais le plus beau de ses spectacles, *Terre promise / Terra promessa* au Théâtre d'Aujourd'hui. Robert Lévesque a rencontré Daniel Meilleur, l'un des trois animateurs du TDM.

Page C-1.



La dernière entrevue de Peyo

NOTRE CHRONIQUEUR à la bande dessinée a rencontré le créateur des célèbres Schtroumpfs, Peyo, à la mi-décembre en Belgique. Quelques jours plus tard, Pierre Culliford, dit Peyo, mourait. Pierre Lefebvre nous rapporte cet ultime entretien.

Page C-6.

Saddam tient le monde en haleine

D'après AFP et Reuter

BAGDAD et Washington se sont joués hier une nouvelle version, édulcorée et non nucléaire, de la « crise des missiles ».

Saddam Hussein a tenu le monde en haleine, alors qu'a expiré le délai fixé par les Occidentaux pour le retrait des batteries de missiles anti-aériens, déployées dans la région du 32ème parallèle, dans le sud irakien.

Tout en entretenant le suspense sur ses intentions de déplacer, de manière satisfaisante pour les Alliés, ses batteries de missiles, l'Irak paraissait s'être ménagé une porte de sortie. Et cette nouvelle poussée de fièvre pourrait n'être qu'un autre épisode de la guerre des nerfs que l'Irak livre aux alliés de la guerre du Golfe et à l'ONU, depuis la fin du conflit.

Le général Colin Powell, chef d'état-major interarmes américain, a déclaré que les États-Unis avaient détecté « une intense activité » en cours en Irak au nord du 32ème pa-

Voir page 4 : Saddam

Robert Bourassa opéré de nouveau pour le cancer

Le premier ministre poursuit sa convalescence à Miami



Pierre Cayouette

LE CANCER de la peau dont souffre le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a brutalement refait surface. La maladie a progressé à tel point, que M. Bourassa a dû subir l'ablation d'une tumeur à la poitrine mercredi dernier.

L'intervention a eu lieu au National Cancer Institute de Bethesda, dans le Maryland, là où M. Bourassa avait subi l'ablation d'un mélanome malin dans le dos en septembre 1990.

Dans un communiqué émis à 15h09 hier

après-midi, l'attachée de presse du premier ministre, Mme Sylvie Godin, a fait savoir que M. Bourassa est retourné dès le lendemain à Miami. Il y séjourne depuis avec sa famille. Il entend y demeurer jusqu'au 12 janvier prochain. Hier, M. Bourassa a même participé à un repas d'affaires en compagnie de Québécois de passage en Floride.

M. Bourassa sera à Québec le 13 janvier, a précisé Mme Godin. Il présidera comme prévu la séance régulière du conseil des ministres. A ce jour, le chef du gouvernement n'a toujours pas annulé le voyage en Europe qu'il doit effectuer à

Voir page A-4 : Bourassa

Toujours aux commandes

Michel Venne

de notre bureau de Québec

EN DÉPIT de son état de santé, le premier ministre Robert Bourassa a conservé les commandes du gouvernement durant les dernières semaines et entend rester à la barre, du moins pour le moment.

M. Bourassa « ne remet pas en question son avenir politique », a déclaré hier son attachée de presse, Mme Sylvie Godin. Le premier ministre ne ressent aucune séquelle de l'opération, ni de changement notable de son état, dit-elle, qui justifierait une retraite anticipée.

L'ablation d'une tumeur cancéreuse sur sa poitrine, mercredi dernier, relancera sans doute cependant les spéculations sur sa succession à la tête du Parti libéral.

L'intervention chirurgicale qu'il avait subie il y a deux ans avait provoqué une volée de spéculations, un torrent d'inquiétude chez les militants désemparés, sinon quelque espoir inavouable chez les aspirants au titre.

Sa famille avait fait pression sur lui pour qu'il abandonne ses fonctions, du moins qu'il pense un peu plus à lui-même et ses proches, mais sans succès.

Dès mercredi prochain, M. Bourassa sera de retour à Québec pour présider la réunion régu-

Voir page A-4 : Commandes

Etre jamaïcain au Québec



PHOTO ROBERT SKINNER

Parmi ces jeunes de l'école Coronation, rue Vézina, dans l'ouest de Montréal, plusieurs sont de descendance jamaïcaine. On trouve quelque 16 000 immigrants jamaïcains dans la grande région de Montréal.

Une condition économique qui frôle le désastre
Noirs et anglophones, les Jamaïcains d'ici sont nègres parmi les nègres

Pierre Cayouette

Les Jamaïcains de Montréal ont mauvaise presse. Ce sont les nègres d'entre les nègres. Les Haïtiens, eux, s'en tirent beaucoup mieux parce qu'ils parlent français. Mais pour les Jamaïcains, pas de pitié. Quand par malheur, un Noir tombe sous les balles de la police, c'est un Jamaïcain.

« Quand vous êtes noir et anglophone au Québec, vous avez deux prises contre vous. Essayez de vous dénicher un emploi », dit Noel Alexander, président de l'Association jamaïcaine de Montréal.

Il y a quelque 16 000 immigrants jamaïcains dans la grande région de Montréal. Un document du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec établit plutôt à 6070 la population de cette communauté née en Jamaïque et installée au Québec. Noel Alexander conteste ces données. Car, selon lui, elles font

abstraction du nombre important de Jamaïcains qui entrent au Québec en provenance des autres provinces ou des États-Unis.

Mais qu'importe leur nombre, leur condition économique frôle le désastre. Plus de 60% des jeunes Jamaïcains dans la force de l'âge ne travaillent pas. Ils vivent, entre les prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage. Le taux de chômage demeure légèrement moins élevé chez les femmes. « On ne peut parler de la criminalité dans notre communauté sans prendre en considération la pauvreté qui y sévit », dit Noel Alexander. Ce n'est pas la couleur de la peau qui génère la criminalité. Ce sont les conditions sociales et économiques. « Il y a aussi des trafiquants de drogue dans les quartiers "blancs" de l'est de Montréal ».

La langue maternelle des Jamaïcains est l'anglais.

Voir page A-4 : Jamaïcains

Le Québec rationné

La province est loin de recevoir sa part des crédits fédéraux destinés aux acquisitions des musées

Paule des Rivières

LE QUÉBEC est le parent pauvre du budget des acquisitions muséales du gouvernement fédéral. Au cours des cinq dernières années, il n'a reçu que 6,6% des 8 millions \$ distribués aux musées du pays, soit 528 000 \$.

L'année en cours ne diffère guère de la tendance puisque les institutions québécoises n'ont reçu que 9 000 \$, soit 75% des 1,2 million \$ dépensés à ce jour. Pour 1992-93, la Commission des biens culturels dispose d'un budget total de 1,7 million.

Ces chiffres viennent alimenter la controverse qui entoure le chef-d'œuvre *Portrait de l'avocat Dr Hugo Simmons* du peintre allemand Otto Dix. Malgré une recommandation favorable et unanime des membres de la Commission des biens culturels, le ministre fédéral des Communications, M. Perrin Beatty, a refusé d'accorder au Musée des beaux-arts de Montréal la subvention de 765 000 \$ nécessaire à l'achat de l'œuvre. A compter du 16 janvier prochain, l'œuvre ne sera plus protégée par l'embargo de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et risque donc fort d'échapper au patrimoine canadien. Des acheteurs se sont déjà manifestés, depuis New York.

En prenant connaissance des faibles sommes que le Québec a obtenus au cours des dernières années, le directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, M. Pierre Théberge, a haussé le ton d'un cran.

« Il est clair que le Québec n'a pas eu sa part. Il est clair également qu'il reste des fonds pour payer le tableau, surtout que les fonds seraient répartis sur trois ans. Ce n'est donc pas un problème d'ar-

Voir page A-4 : Musées

Moins de chômeurs en décembre

Gérard Bérubé

LE TAUX de chômage s'est contracté en décembre, pour venir terminer sur une bonne note une année désastreuse au chapitre de l'emploi.

Par rapport à 1991, quelque 100 000 emplois ont été perdus au Canada l'an dernier. Les pertes se chiffrent à 331 000 depuis les sommets atteints en 1990. Compte tenu des variations de la population active, pas moins de 139 000 personnes sont venues gonfler les rangs des chômeurs en 1992, pour passer le total à 1,56 million de Canadiens, comparativement à 1,41 million en 1991 et à 1,1 million en 1990.

Au Québec, la perte nette des emplois en 1992 s'établit à 4000. La province compte 59 000 chômeurs de plus qu'en 1991, pour un nombre record de 492 000.

Faible leur rafraichissante: le taux de chômage s'est résorbé à 11,5% au Canada en décembre, en baisse de 0,3% par rapport au taux de 11,8%, un sommet vieux de neuf ans enregistré un mois plus tôt. Le nombre de personnes au travail a augmenté de 57 000, soit la plus forte progression des cinq augmentations mensuelles consécutives enregistrées depuis juillet, et la plus imposante depuis août 1989. L'emploi a cru au cours de sept des huit derniers mois.

L'accalmie de décembre dans la progression des sans-emploi a abaissé à 11,3% le taux de chômage moyen au pays en 1992, comparativement à 10,3% l'année précédente et à 8,1% en 1990. La moyenne de

Voir page A-4 : Chômage

CAHIER SPÉCIAL

É D U C A T I O N

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 985-3399

Date de tombée: le 13 janvier 1993

PARUTION le 23 janvier DANS LE DEVOIR

De la maternelle à l'université

- Coups de barre et innovations pédagogiques.
- Devant les controverses que soulève de plus en plus la qualité de l'enseignement au Québec et face aux problèmes du décrochage et des échecs scolaires, que fait le ministère pour apporter les correctifs qui s'imposent et pour encourager les innovations pédagogiques?
- Qu'en pensent les enseignants, les parents et les étudiants?
- Le système répondra-t-il davantage aux attentes suite aux diverses mesures annoncées comme, par exemple, l'augmentation du nombre d'heures de cours de mathématiques et de lecture obligatoire dans les cégeps?
- Des questions préoccupantes auxquelles, par des analyses, des reportages et des entrevues, le cahier spécial du Devoir tentera de répondre.

Le truite grise est en danger de disparition

Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC se propose d'interdire la capture des touladis de 35 à 50 cm dans 16 zones de pêche du sud de la province en raison de la quasi-disparition de cette espèce de la plupart des plans d'eau publics.

La mesure annoncée hier entrera en vigueur dès le début de la prochaine saison si Ottawa adopte à temps le règlement proposé par Québec. Cette situation juridique s'explique par le fait que le gouvernement fédéral a délégué en 1922 l'administration des pêcheries intérieures à la province sans pour autant renoncer à son pouvoir réglementaire.

Le touladi, une ombre pourtant appelée familièrement «truite grise», a été l'objet d'une surpêche importante dans le sud du Québec en raison de l'augmentation du nombre des pêcheurs et du raffinement des engins de pêche. Lorsque la population de touladis au milieu des années 80, les pêcheurs se sont équipés de sonars et de «down riggers», des engins plombés qui permettent de capturer les grises en été lorsqu'elles se réfugient dans les fosses les plus profondes des lacs.

La rareté croissante du touladi a amené le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) en 1989 à annuler le début de la saison de pêche en mai. Les touladis remontent à la surface après la fonte des glaces, ce qui permet de les capturer avec des équipements de pêche légers.

Cette mesure n'a pas «fonctionné très fort», expliquait hier le biologiste responsable du dossier au MLCP, M. Michel Legault. En effet, les pêcheurs ont contourné cette mesure réglementaire en passant à l'artillerie lourde, si l'on peut dire, pour traquer les grises en profondeur l'été avec sonars et «down riggers», décimant les derniers cheptels.

L'interdiction de capturer les grises de 35 à 50 cm permettra, selon M. Legault, aux pêcheurs de conserver les plus gros spécimens. Une étude effectuée par le ministère, et qui corrobore les évaluations faites en Ontario sur le même sujet, indique que les pêcheurs seront ainsi forcés de remettre à l'eau «seulement» une capture sur deux. La mesure de protection, si elle est respectée par la majorité des pêcheurs, devrait par contre protéger la strate de population de grise qui est responsable de 80% de la reproduction. La grise sous ce rapport est diffé-

rente d'espèces comme le saumon où la reproduction est assurée d'abord par les gros géniteurs.

Cependant, cette mesure ne s'appliquera pas dans les Zones d'exploitation contrôlées (ZEC) et dans les pourvoies. Les populations de grises les plus abondantes se retrouvent actuellement dans les ZEC, confirme M. Legault, en raison de la gestion lac par lac effectuée par les bénévoles. Lorsque le «quota» établi pour un lac est atteint, on le ferme à la pêche. Chez les pourvoies, la santé du cheptel est inégale. Il y a des signes de sur-exploitation à certains endroits et des populations en santé ailleurs.

La situation devrait s'améliorer en raison de la nouvelle obligation pour les pourvoies de soumettre, eux aussi, au MLCP des plans de gestion annuels des espèces qui leur sont confiées.

La vulnérabilité du touladi à toute forme d'exploitation intensive est le résultat de sa lente croissance et du fait qu'elle atteint sa maturité sexuelle dans le Sud du Québec entre 5 et 9 ans pour les mâles, et entre 6 et 10 ans pour les femelles. Cela explique que la majorité des captures s'effectue sur des poissons qui ne se sont jamais reproduits, ce que les mesures de protection planifiées pour le printemps devraient corriger.



Pierre H. Vincent

La francophonie doit convaincre l'opinion publique de son utilité

Le responsable canadien du dossier francophone s'inquiète du manque de soutien

Michel Dolbec
de la Presse canadienne

PARIS — La francophonie doit convaincre l'opinion publique de son utilité si elle ne veut pas voir ralentir son développement, estime le diplomate canadien Marc Lortie.

«Mon grand regret, c'est de voir que la francophonie n'a pas encore une bonne presse, une bonne image auprès de nos opinions publiques», déclare M. Lortie. Pourtant, nous avons besoin de l'appui de nos sociétés. Le plus grand défi de la prochaine décennie, c'est de convaincre, de nous assurer que nos opinions publiques suivent, comprennent ce que nous faisons».

À titre de ministre conseiller aux Affaires politiques à l'ambassade du Canada à Paris, Marc Lortie est depuis quatre ans le grand responsable du dossier francophone. Ces deux dernières années, il a agi comme représentant personnel de M. Mulroney auprès du Sommet francophone. Il quittera bientôt son poste pour devenir ambassadeur du Canada au Chili.

M. Lortie évoque avec satisfaction le chemin parcouru par la fran-

cophonie, qui a atteint en quelques années une «maturité impressionnante» et dont «la plus belle réussite» reste la création de TV5. Il souligne que l'institution a évolué à «une vitesse vertigineuse» et qu'elle a su s'attaquer avec «audace» à des dossiers délicats, particulièrement en matière des droits de la personne, où le Canada a joué un rôle de «locomotive».

Il constate toutefois avec «une certaine tristesse» que les opinions publiques n'ont pas emboîté le pas. En France en particulier, la francophonie évolue dans l'indifférence générale. Le dernier Sommet francophone à Paris en 1991 serait pratiquement passé inaperçu s'il n'avait provoqué dans la capitale française des embouteillages absolument grandioses... Au Canada et au Québec, le dossier francophone jouit d'une meilleure presse («surtout lorsqu'il y a un élément conflictuel entre Ottawa et

Québec», note M. Lortie), mais l'opinion n'est pas toujours convaincue de son importance.

«Nous avons beaucoup de travail à faire, admet-il. La francophonie doit maintenant être connue et soutenue par les opinions publiques. Il faudra des budgets pour développer des programmes. Nous aurons besoin d'un consentement général pour faire les investissements qui s'imposent. Une fois qu'on aura installé toute la quincaillerie pour la coopération et le dialogue politique et économique, il faudra faire du marketing».

M. Lortie ne croit pas cependant que la francophonie s'essouffera si elle ne parvient pas à intéresser l'opinion publique à son travail, ne serait-ce que parce que cette communauté de 47 pays, qui aspire maintenant à agir de façon concertée dans les instances internationales comme l'ONU et sur les grands enjeux comme l'environnement, possède déjà «un poids non-

négligeable». Mais il reconnaît que, sans cet appui, le processus politique «risque d'aller moins vite».

Diplomate de carrière, Marc Lortie œuvre aux Affaires extérieures depuis une vingtaine d'années. Entre 1979 et 1983, il a été attaché de presse à l'ambassade du Canada à Washington. Avant d'être nommé à Paris en 1989, il était au cabinet du premier ministre Brian Mulroney, dont il a été pendant deux ans le secrétaire de presse.

Sa nomination à Santiago lui apparaît comme un «défi important» au moment où le Chili frappe à la porte de l'Alena. «Une de mes principales tâches, explique-t-il, sera d'établir une stratégie d'approche, pour voir ce qui doit être fait, ce que sont les prochaines étapes».

Le Chili est déjà un partenaire important pour le Canada. Les projets d'investissements canadiens y ont crû à un «rythme très impressionnant» et ont atteint ces dernières années 2,2 milliards\$ US. Pendant son mandat, M. Lortie devra par ailleurs «approfondir et consolider le dialogue politique» avec ce pays «extrêmement dynamique, qui revient à un système démocratique».



Marc Lortie

PHOTO CP

Longtemps simple député, Pierre H. Vincent hérite soudainement de deux portefeuilles

Manon Corneliier
de la Presse canadienne

OTTAWA — Il y a à peine une semaine, Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières, se préparait, comme tout le monde, à mettre fin aux festivités de fin d'année et à reprendre le boulot.

Mais il n'avait pas prévu une chose: sa promotion inattendue au rang de ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et de ministre d'Etat aux Affaires indiennes et du Nord.

C'est dimanche après-midi, lors d'une rencontre avec le premier ministre Mulroney à sa résidence du

24 Sussex, que M. Vincent a appris qu'il héritait d'un seul coup de deux portefeuilles.

Le lendemain, avec 9 autres collègues, cet avocat fiscaliste âgé de 37 ans prêtait serment chez le gouverneur général. A sa sortie, les mots lui manquaient pour répondre à la presse. Joint hier à son bureau de comté, il ne cachait plus son enthousiasme et faisait déjà des projets.

Il veut d'abord mener à bon port le projet de loi sur les brevets pharmaceutiques qui attend l'assentiment du Sénat. Puis il veut donner la priorité à la révision de la réglementation de son ministère.

Dans le budget 1992-93, rappelle-t-il, le ministère de la Consomma-

tion et des Affaires commerciales était un de ceux qui devaient revoir sa réglementation.

«La lourdeur et la multiplication des règlements est, si je me fie à mon expérience de député, un problème pour les entreprises et les associations. On les enterre sous la paperasse», dit-il.

Ses fonctionnaires doivent lui remettre un rapport à ce sujet dans environ un mois. D'ici là, il prévoit lire toute l'information possible sur ses dossiers et il veut aussi prendre contact avec les groupes de consommateurs et les représentants autochtones. «Ca ne suffit pas d'apparaître à la télé ou d'envoyer des lettres. Les gens ont droit de savoir à qui ils ont affaire», promet-il.

Depuis son élection en 1984, Pierre H. Vincent a toujours occupé des postes de secrétaire parlementaire. D'abord adjoint du ministre du Revenu national, il est devenu secrétaire parlementaire du ministre des Finances Michael Wilson en 1985 puis secrétaire parlementaire du ministre des Finances et vice-premier ministre Don Mazankowski en 1991.

Seul nouveau venu au cabinet, M. Vincent était jusqu'à lundi dernier pratiquement inconnu du public et de la presse.

Tous les observateurs attribuent sa nomination tardive aux considérations d'équilibre régional qui guident habituellement la composition du cabinet fédéral.

Certains affirment qu'il aurait pu devenir ministre bien avant si son comté n'avait pas été voisin de celui de l'ancien ministre Robert René de Cotret. D'autres disent qu'il est devenu ministre justement parce que M. de Cotret et M. Marcel Masse ont quitté leur poste. Leur départ

aurait obligé le premier ministre à nommer un nouveau Québécois représentant le centre de la province.

M. Vincent se retrouve en effet promu ministre régional pour le centre du Québec. Il secondera le lieutenant politique de M. Mulroney, le ministre Benoît Bouchard, dans ses relations avec les députés conservateurs de la région.

L'approche des élections générales augmente aussi sa charge de travail. En tant que ministre, il devra s'assurer que les comités de sa région soient prêts pour la bataille.

M. Vincent reconnaît lui-même que le départ des ministres de Cotret et Masse a facilité son entrée au cabinet.

Premier député de Trois-Rivières à être titulaire d'un poste ministériel depuis 30 ans, il avoue qu'il n'aurait jamais cru occuper ces deux postes. Il y voit un défi intéressant pour un avocat comme lui.

Il a passé sa première semaine de ministre à se lever à 5h00 pour lire les documents soumis par ses fonctionnaires et assister à de multiples séances d'information.

«Ce que je préfère jusqu'à date, c'est lire les 'briefing books' mais peut-être que ça ne durera pas longtemps», dit-il en riant.

Reconnu comme un député disponible et très présent dans son comté, il veut continuer de s'occuper de ses commettants. Toutefois, il est conscient qu'il sera un peu moins disponible. «Les gens de Trois-Rivières le savent aussi mais ils comprennent», soutient-il.

Reste à savoir s'il briguera les suffrages lors de la prochaine élection. Sa promotion laisse croire que oui mais il refuse de le confirmer, voulant réserver la nouvelle aux gens de son comté.

AVIS DE CONCOURS

CONCOURS OUVERTS AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEURS ET DIRECTRICES DU SCRUTIN

Nous sommes à la recherche de personnes désirant relever le défi de seconder le Directeur général des élections en devenant responsable de la tenue des événements électoraux dans leur milieu. Ces concours visent à combler les postes de directeurs et de directrices du scrutin dans les circonscriptions électorales suivantes:

BLAINVILLE, BOURASSA, CHARLESBOURG, JEANNE-MANCE, ÎLES-DE-LA-MADELEINE, MARGUERITE-D'YOUVILLE, MILLE-ÎLES, NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, PONTIAC, RICHELIEU, ROBERT-BALDWIN, ROUSSEAU, SAINT-HENRI-SAINTE-ANNE, SAINT-LAURENT, VERCHÈRES.

ATTRIBUTIONS

Assumer dans sa circonscription électorale la responsabilité de la tenue d'événements électoraux ainsi que de la délimitation des sections de vote et des secteurs électoraux.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX CONCOURS

Posséder la qualité d'électeur et être domicilié dans la circonscription électorale pour laquelle le candidat ou la candidate pose sa candidature ou dans une circonscription électorale contiguë pourvu que, dans ce dernier cas, la personne soit en mesure d'exercer la fonction d'une façon satisfaisante comme si elle était domiciliée dans la circonscription électorale pour laquelle elle est nommée.

Comme des modifications ont été apportées à la carte électorale, soit par la création de nouvelles circonscriptions, soit par la modification des limites de certaines d'entre elles, veuillez vérifier la circonscription électorale ou la circonscription électorale contiguë dans laquelle vous êtes domicilié(e) en communiquant avec le Directeur général des élections au numéro de téléphone mentionné plus loin.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Posséder une expérience dans diverses activités professionnelles ou personnelles reliée aux domaines de la gestion administrative, de la formation de personnel et des communications avec le public.
- Démontrer des habiletés professionnelles pertinentes à l'exercice des fonctions de directeur/directrice du scrutin plus particulièrement dans l'organisation d'activités, la formation du personnel et les communications avec le public.
- Posséder une connaissance suffisante de la Loi électorale.

- Avoir une très bonne connaissance de la circonscription électorale.
 - Avoir la connaissance de la langue française.
 - Connaître la langue anglaise lorsque le nombre d'électeurs et d'électrices anglophones le justifie.
- L'expérience acquise dans le domaine électoral ou dans des organisations de type communautaire ou social sera considérée comme un atout.

DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat est de dix ans. Notons que la Loi électorale oblige l'employeur à accorder un congé sans solde et à ne pas exercer de sanctions à l'égard d'un employé ou d'une employée exerçant les fonctions de directeur ou de directrice du scrutin et ce, pour le temps nécessaire à la gestion des événements électoraux.

RÉMUNÉRATION

Le taux horaire pour cet emploi est d'environ 30 \$.

Le nombre d'heures requis annuellement peut varier entre 30 et 600 heures selon le nombre et la durée des activités.

INSCRIPTION

Pour obtenir un formulaire d'inscription ou toute autre information relative à ces concours, veuillez composer, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, l'un ou l'autre des numéros de téléphone suivants:

pour la région de Québec: **528-0422**
à l'extérieur de Québec (sans frais): **1 800 461-0422**

Les formulaires d'inscription doivent parvenir aux bureaux du Directeur général des élections avant 16 h 30 le 27 janvier 1993.

UNE BANDE ENVAHIT UN PARC

Une bande de citoyens en avait assez de voir un parc du voisinage laissé à l'abandon. Ils ont donc passé un samedi entier à enlever les déchets, planter des fleurs et repeindre les balançoires rouillées.

Ces gestes font partie d'une douce révolution. Un à un, ils contribuent à rendre notre monde meilleur. Soyez complice de cette révolution.



IMAGINEZ TOUT CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE, EN DONNANT DE VOTRE TEMPS ET DE VOTRE ARGENT

DEVENEZ UN AUTEUR À SUCCÈS

Vous avez envie d'écrire? L'École de rédaction vous offre un cours par correspondance tout à fait unique qui vous montrera comment écrire de façon professionnelle et faire publier vos textes.

Apprenez à rédiger des articles, nouvelles, romans ou scénarios qui se vendront. Et se revendront. Votre tuteur ou tutrice privé vous aidera à écrire des textes clairs, frais et vendables. En fait si, à la fin du cours, vous n'avez pas récupéré vos frais grâce à vos ventes, nous vous rembourserons jusqu'au dernier sou!

Écrivez-nous ou appelez dès aujourd'hui pour obtenir gratuitement notre brochure explicative.

Appelez le 1-800-267-1543
ou par télécopieur le 1-613-749-9551

Nom _____
Adresse _____
Ville / Prov. _____
Code postal _____

L'ÉCOLE DE RÉDACTION
38, ave. McArthur
Suite 170
Ottawa, Ontario K1L 6R2

Le cours est déductible d'impôt et exempt de TPS



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pierre-F. Côté, C.R.

Un dernier témoin dans l'affaire Kelly

Danny Vear

LA SURETÉ du Québec cherche à rencontrer un dernier témoin avant de remettre lundi son rapport d'enquête sur la mort de Trevor Kelly, ce Noir abattu par un policier de la CUM la nuit du Nouvel An.

Ce témoin, Raymond Holness, viendrait éclaircir un incident qui s'est produit une heure avant que le policier de la CUM atteigne Trevor Kelly d'une balle dans le dos, tirée de côté.

Une fois saisi du rapport de la SQ, le coroner Teresa Sourour et le Procureur général décideront de porter ou non des accusations contre le policier de la CUM concerné et de reconnaître ou non sa responsabilité dans la mort du Jamaïcain de 43 ans.

«A moins d'un problème majeur, nous remettrons notre rapport en début de semaine. Lundi est le jour probable», a affirmé le porte-parole de la SQ, Robert Poëti.

Dans cette affaire, le rôle de la SQ consiste à rassembler les faits et les témoignages, a dit le porte-parole. «Nous n'avons pas à conclure que le policier a tiré sur M. Kelly par légitime défense ou non. Ce constat revient au coroner ou au substitut du procureur», a précisé M. Poëti. Selon certaines indications, le policier de la CUM aurait tiré sur Trevor Kelly après que celui-ci, armé d'un «couteau à patates», se soit précipité sur son collègue au moment où il perdait pied sur une surface glissante. Le témoignage de M. Holness viendrait préciser l'épisode de la visite des deux policiers de la CUM au logement de Trevor Kelly.

Les policiers impliqués dans l'affaire se sont bel et bien rendus à ce logement une heure avant sa mort. Toutefois, contrairement à certaines indications, ils se rendaient au logement voisin de celui de M. Kelly.

Les enquêteurs de la SQ ont saisi les bandes audio des conversations qui se sont déroulées entre les policiers le soir de l'incident. Ce soir-là, aucun policier de la CUM n'a dû répondre à un appel concernant une infraction dans l'immeuble où habitait Trevor Kelly, dit la SQ.

En fait, les deux policiers de la CUM ont visité l'immeuble de la rue Mountain Sights, près de Blue Bonnets, de leur seule initiative. L'un des policiers impliqués, plus familier avec ce secteur, voulait montrer les points chauds du quartier Côte-des-Neiges à son collègue. C'est pour cette raison que les deux policiers se sont trouvés dans l'immeuble où habitait Trevor Kelly une heure avant sa mort. Le logement voisin abritait apparemment un point de vente de drogue.

Selon les policiers de la CUM, ce n'est que lorsqu'ils sont arrivés à la hauteur du logement voisin que Trevor Kelly ait sorti dans le couloir. Ils auraient alors entamé une conversation banale, sans acrimonie, explique la SQ en se basant sur le témoignage des policiers.

C'est ici que le témoignage de Raymond Holness se révèle important. Il devrait venir corroborer ou infirmer la version des policiers. Un ami de la victime, M. Holness se trouvait dans l'appartement de Trevor Kelly lorsque les policiers lui ont parlé.

Selon lui, les policiers ont frappé à la porte de Trevor Kelly. Ce dernier leur aurait ouvert. Les policiers lui auraient alors dit, en riant, qu'ils venaient leur souhaiter la bonne année, ils auraient également appelé M. Kelly par son surnom (Levy), a déjà raconté M. Holness à un quotidien montréalais. Selon lui, il s'agissait de harcèlement pur et simple.

Les enquêteurs de la SQ ont tenté de communiquer avec M. Holness à plusieurs reprises. Au moins cinq fois au cours des derniers jours, il a remis une rencontre avec les enquêteurs.



Matthew Coon Come et Richard Drouin sont tout sourire après la signature de l'entente.

L'UMRCQ contesterait Québec en cour d'appel

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — L'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) songe sérieusement à porter en appel la décision du juge André Desmeules de la Cour supérieure, rendue le 23 décembre, reconnaissant au gouvernement du Québec le droit de facturer les administrations locales pour les services fournis sur leur territoire par la Sûreté du Québec.

Hier, le président de l'UMRCQ Roger Nicolet a indiqué que son organisme a effectivement demandé à ses procureurs et aux six municipalités demanderesse dans cette affaire d'analyser le jugement dans le but d'un éventuel appel avant la date limite du 23 janvier.

«Personnellement, a-t-il dit, j'attends les évaluations indépendantes, mais pour ce qui est des enjeux, ils sont trop importants pour que je considère maintenant la solution acceptable. Le temps n'a pas modifié ou atténué les revendications du monde municipal, a-t-il poursuivi, face à cette taxation ou ce transfert de taxes.»

M. Nicolet a souligné qu'il était important, selon lui, de songer à faire appel du jugement à ce moment-ci, puisque après les factures de la police il y a un an et celles de la voirie le 1er avril prochain, il n'est pas dit que le ministère des Affaires municipales et le gouvernement ne procéderont pas dans un avenir prochain au transfert d'autres responsabilités dans différents secteurs tels l'environnement, l'assainissement et l'épuration des eaux, la culture, etc.

«Il y a une question au cœur de toutes les préoccupations des municipalités, a expliqué M. Nicolet, c'est comment forger une unité ou une concertation plus forte si on ne veut pas continuer à se faire manœuvrer par le gouvernement qui a trouvé jus-

qu'à maintenant le jeu trop facile.»

Les plus importants motifs d'un appel de la décision du juge Desmeules, selon M. Nicolet, sont la question de la taxe indirecte et celle touchant l'autonomie municipale.

Dans son argumentation devant la cour supérieure, l'UMRCQ et les six municipalités demanderesse ont allégué que le gouvernement du Québec, selon la constitution de 1867, n'a pas le droit de taxer indirectement en transférant des services de sa compétence à des paliers gouvernementaux inférieurs.

L'autre argument est celui voulant que les petites municipalités n'ayant pas les moyens financiers de maintenir un corps de police ou de conclure une entente intermunicipale n'ont d'autres choix que de recourir aux services de la SQ.

L'UMRCQ a soumis à la cour que le législateur ne peut imposer aux municipalités, sans remettre en question leur autonomie, l'obligation de faire appel à la SQ puisque celles-ci doivent être en mesure de contrôler leurs dépenses.

Dans le cas de la taxe indirecte, le juge Desmeules a statué que la Loi 145 ne fait qu'obliger les municipalités à se doter d'un corps policier «et que c'est pour se conformer à cette obligation qu'elles doivent, si nécessaire, imposer une taxe à leurs contribuables».

«Lorsque le service de police, a écrit le juge, est assuré par la SQ, le montant payé par la municipalité est la contrepartie de ce service. Il ne s'agit donc pas d'une taxe indirecte.»

Quant à l'autonomie municipale ou la constitutionnalité de la loi, le juge a noté qu'en adoptant la Loi 145 le législateur a exercé les pouvoirs qui lui appartiennent en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867.

«Même si certaines municipalités devront avoir recours aux services de la SQ, a conclu le juge, ceci ne rend pas la loi inopérante en ce qui concerne l'obligation imposée à ces dernières d'assujettir leur territoire à la compétence d'un corps de police.»

Les Cris signent une entente avec Hydro

Jean Dion

LES CRIS du nord québécois et Hydro-Québec en sont finalement venus à une entente, hier, au terme de près de deux années de négociations intensives. En substance, cette entente permettra la poursuite des travaux d'une partie du complexe La Grande, tout en mettant fin aux recours judiciaires qui avaient été intentés dans ce dossier.

S'il marque une «ouverture au dialogue» et constitue une «avenue de réconciliation», ainsi que l'ont affirmé les deux parties, l'accord ne concerne toutefois que les barrages hydro-électriques Laforge (LA-1 et LA-2) de la baie James. Il ne modifie donc en rien l'opposition systématique des Cris au projet de Grande-Baleine, a prévenu le grand chef du Grand Conseil des Cris du Québec, Matthew Coon Come.

En vertu de l'entente, Hydro versera l'équivalent de 50 millions de dollars de 1992 aux Cris, une somme qui sera consacrée à la diminution de l'impact des projets pour les chasseurs cris et à la création d'un fonds communautaire (construction d'édifices, installations récréatives et travaux publics). 25 millions \$, à être gérés conjointement par les deux parties, seront également injectés pour la réalisation de «mesures remédiatrices et d'environnement» pour les régions touchées.

Les Cris ayant opté pour un versement des sommes (indexées à l'inflation) échelonné sur 50 ans, le montant réel devrait cependant atteindre les 110 millions \$. «C'est comme une hypothèque: plus vous mettez de temps à payer le solde, plus la facture globale est élevée», a souligné le président et chef de l'exploitation d'Hydro et principal négociateur, Armand Couture. Sur le total, la société d'État a accepté de verser 15 millions \$ comptant.

De son côté, M. Coon Come a dit

avoir eu «les générations futures en tête» en demandant que la majeure partie des dédommagements soit versée à plus long terme. L'été dernier, les Cris avaient réclamé 300 millions \$ et déposé une injonction devant la Cour supérieure exigeant le démantèlement de LA-1, amorcé en 1988 et qui est actuellement complété à 75%. Le chantier de LA-2 devrait pour sa part être inauguré au début de 1993.

Il s'agit de la 11e entente complémentaire à la Convention de la baie James, paraphée en 1975. Et pour les Cris, qui en novembre avaient été déboutés en Cour d'appel fédérale dans leur tentative de faire cesser le parachèvement des barrages du complexe La Grande, il n'est pas question de laisser croire qu'ils peuvent être «achetés». Mais il y a effectivement lieu pour les leaders autochtones d'être «préoccupés», a précisé M. Coon Come.

Des critiques

«Il est certain que nous serons critiqués, parce que des gens verront cette entente comme étant strictement monétaire», a renchéri Violet Pachanos, leader de la communauté crie de Chisasibi, la plus touchée par le projet La Grande. «Mais ce n'est pas le cas. Nous voulons toujours trouver une façon de conserver notre mode de vie et d'assurer notre propre développement économique.»

M. Coon Come s'est dit d'avis que l'accord résultait d'une volonté de compromis et qu'il n'y avait «ni vainqueur ni vaincu. Nous avons trouvé un juste milieu. Et nous avons surtout prouvé que les Cris ne sont pas contre toute forme de développement et sont prêts à travailler de manière productive.»

Le président du conseil d'Hydro, Richard Drouin, a ajouté que «cette entente démontre qu'il est possible de concilier le développement des ressources naturelles avec les exi-

gences reliées à la protection de l'environnement et à la promotion du mode de vie traditionnel des Premières Nations. Elle forgera notre avenir et j'espère que nous réussirons ensemble.»

Son de cloche identique du côté de la ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, qui a fait savoir par voie de communiqué que l'entente «confirme que le développement hydro-électrique peut être fait à l'avantage de l'ensemble de la société québécoise. Et je souhaite fortement que tous conviennent que c'est définitivement par la voie de discussions sereines que nous travaillerons ensemble au développement économique du Québec.»

Mme Bacon a souligné de façon particulière l'engagement pris par les Cris de se désister des poursuites judiciaires portant sur les projets visés.

Malgré ce pas encourageant, entre-temps, tout reste cependant à faire dans le dossier Grande-Baleine, à propos duquel les Cris ont réitéré leur ferme intention de ne pas reculer. «On a toujours besoin d'un véritable débat sur Grande-Baleine. Il est difficile pour le moment de prévoir ce que réserve l'avenir. Il faudra que l'on tienne compte de nos inquiétudes, mais il y a de l'espoir», soutient M. Coon Come.

Chez Hydro, on s'est fait plus optimiste quant à un dénouement harmonieux du conflit. «Notre espoir est que l'esprit et les relations seront les mêmes que ceux qui ont prévalu lors des dernières négociations», a commenté M. Drouin.

Un autre chalutier dans la bataille des droits de pêche

ST-JEAN, T.-N. (PC) — La bataille pour les droits de pêche au sud de Terre-Neuve s'est poursuivie hier avec le départ, des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, d'un troisième chalutier décidé à défier les lois canadiennes.

Le bateau a pris la mer avec à son bord le gérant de l'usine de transformation du poisson de St-Pierre, le président du conseil qui gouverne l'île et 28 autres personnes.

Entre-temps, les autorités canadiennes ont entrepris de remorquer vers St-Jean les deux chalutiers français arraisonnés hier pour avoir délibérément pêché illégalement en eaux canadiennes, au large de la péninsule Burin, à Terre-Neuve.

Six agents armés de Pêches et Océans Canada sont montés à bord des deux premiers bateaux en fin de journée, jeudi. Ils ont dû couper les filets et attacher des câbles de remorquage aux bateaux, leurs équipages refusant de coopérer, que ce soit pour retirer les filets, ou pour identifier leur capitaine.

Les deux bateaux devraient atteindre St-Jean en fin de journée, samedi, ou le lendemain matin.

À nos lecteurs

Une panne d'ordinateurs survenue en temps inopportun a affecté la production du DEVOIR hier soir, causant des retards, et rendant la correction des textes problématique.

Les artisans et la direction du journal présentent leurs excuses aux lecteurs.

Dans Amos fermée, une éclatante solidarité

Ghyslain Loisel

de la Presse canadienne

AMOS — Une ville entière de l'Abitibi, Amos, berceau de cette vaste région, était fermée, hier. Commerces, entreprises et écoles y ont volontairement fermé leurs portes. Des tracts tout verts, couleur de l'espérance et de la vie, couvraient toutes les vitrines. Seuls les services essentiels, urgence de l'hôpital et service d'ambulance, étaient maintenus.

La seule porte d'entrée du Grand-Nord québécois, la route de la baie James, y était bloquée. Et elle l'a été pendant cinq longues heures. Trois barricades ont été érigées au sud de l'agglomération, en travers des routes 109 et 111 en provenance de Rouyn-Noranda et Val-d'Or (Montréal). Et une vingtaine de camions-remorques barraient le chemin aux véhicules.

C'est qu'il s'y déroulait, hier, l'opération «Urgence Amos-région», visant à contester ouvertement la décision du gouvernement du Québec de procéder à compter d'avril 1993 à une réorganisation administrative de son ministère des Transports.

Ce projet de restructuration entraîne le déménagement, au coût de plus de 5 millions \$ et au prix de la perte de plusieurs dizaines de postes décisionnels, du centre de décision d'Amos du MTQ. Ceci au profit de Val-d'Or, principale ville de la circonscription du député-ministre libéral Raymond Savoie, l'Abitibi-Est.

Entre 5000 et 6000 personnes d'Amos et de la vingtaine de locali-

tés environnantes sont aussi descendues dans les rues par une température de -20 degrés pour lancer leur message d'insatisfaction au gouvernement de Robert Bourassa.

Deux énormes feux avaient toutefois été prévus par l'équipe composée de quelque 150 organisateurs. Des balles de foin ont été disposées tout autour. Là, les manifestants pouvaient y trouver la chaleur.

Des personnalités du coin ont pris tour à tour le micro, sur une grande tribune, puis plus tard à l'aréna de la place, pour crier tout haut leur déception et faire connaître leurs attentes.

La foule réchauffée et composée en grande partie de jeunes, répondait à leurs interventions, scandant des slogans et brandissant des pancartes arborant mille et un messages.

Ceci pendant que les cloches des églises sonnaient à toutes volées et que les ambulanciers et pompiers se faisaient un malin plaisir à actionner leurs sirènes. Une dizaine d'hydravions ont de plus survolé les lieux en faisant de grands cercles dans le ciel pour manifester leur appui.

De son côté, la Sûreté du Québec a surveillé le déroulement de ce rendez-vous régional historique, du haut des airs, à bord d'un hélicoptère.

Le moyen que la communauté régionale d'Amos a retenu pour se faire entendre et écouter a eu plus de succès que ce qu'on avait escompté, estimaient hier les organisateurs.

du 9 au 30 janvier

Espace 1 **Patrick Landsley**
Espace 2 **Paul Kallos (France)**

en souscription Sérigraphie de L. Bellefleur
(pastorale — tirage de 100 — oeuvre 42 X 50 cm
— 30 couleurs — 350,00 \$ taxes comprises)

GALERIE
LACERTE PALARDY
ASSOCIÉS

307, rue Ste-Catherine ouest,
porte 515 Montréal H2X 2A3
Métro Place des Arts 844-4464

Le Portofino

est la plus belle et la plus luxueuse résidence de Montréal-Nord.

3 1/2 - 4 1/2

3225, boul. Gouin Est.
321-0880

Résidence pour personnes retraitées et semi-retraitées. Salles communautaires, piscine, saunas, système de communication vidéo individuel, infirmière de service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, bureau de médecin, pharmacie, caisse populaire, restaurant, dépanneur, salon de coiffure.

Ouverture de 10h à 17h, 7 jours / sem.

Nouveauté: Vitre «Super-Glass» R-8.6 pour votre confort.



ATTENTION CHÛTE DES PRIX!

30 à 70% de rabais!

Un événement comme ça, ça vaut le détour! Nous absorbons les taxes.

Fourrures
M'Comber
depuis 1895
Naturellement

440 DE MAISONNEUVE OUEST, MONTRÉAL 514-845-1167

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION
DES ÉDITEURS DE LIVRES
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES,
MÉDICAUX, PROFESSIONNELS
ET DIDACTIQUES
AU QUÉBEC

Tous les éditeurs intéressés
à se regrouper dans cette association
sont priés de s'adresser à:

LIDEC inc.
2/3 Miléna Stojanac
4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
(514) 843-5991

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Bourassa

la fin du mois.

À la demande même du premier ministre, son médecin traitant, le Dr Steven A. Rosenberg a émis hier une déclaration faisant le point sur l'état de santé de M. Bourassa.

Le médecin y rappelle que M. Bourassa a subi en septembre 1990 une intervention chirurgicale visant à extraire un mélanome malin dans le dos. « À cette époque, écrit le Dr Rosenberg, il n'y avait pas de preuve que le cancer s'était répandu davantage ».

Or deux examens périodiques récents, le premier effectué à Montréal, le 23 décembre dernier, le second mené au National Cancer Institute de Bethesda ont révélé que le mélanome s'était propagé ailleurs dans l'organisme du premier ministre, à plusieurs endroits.

Le 6 janvier, M. Bourassa a donc été opéré. On lui a enlevé une tumeur sur la paroi thoracique. Le communiqué ne précise pas l'emplacement exact de la tumeur. Il n'est question que de «right chest wall».

M. Bourassa se remet très bien de l'intervention chirurgicale, note le Dr Rosenberg. Le spécialiste ajoute cependant que le premier ministre devra subir des traitements additionnels au National Cancer Institute à Washington.

M. Bourassa pourrait recevoir un traitement expérimental à l'aide de l'interleukine-2 (IL-2), une thérapie génique mise au point au cours des dernières années par l'équipe du Dr Rosenberg et qui a pour but de stimuler le système immunitaire du malade. Si tel est le cas, M. Bourassa devra recevoir ses traitements une fois par mois, a précisé Mme Sylvie Godin.

Tous les médecins et chercheurs consultés hier par le DEVOIR ont refusé de se prononcer sur le cas précis de M. Bourassa. Pour la bonne et simple raison qu'ils n'ont pas son dossier en main. Mais tous, sur la foi des informations rendues publiques par l'entourage du premier ministre, estiment qu'il s'agit d'un cas extrêmement grave.

Le président de l'Association des dermatologistes du Québec, familier avec les problèmes de cancer de peau, le Dr Pierre Ricard, s'est montré particulièrement pessimiste. « Si pareille chose survenait à un de mes proches, je m'inquiéterais sérieusement. Tous ceux qui ont connu de près cette maladie connaissent le scénario, surtout lorsque les métastases commencent à se répandre un peu partout dans l'organisme. Le cancer de la peau est extrêmement cruel », a dit le Dr Ricard.

Le communiqué émis hier par le cabinet du premier ministre a causé une certaine surprise. Car dans une entrevue au réseau TVA enregistrée le 14 décembre dernier et diffusée le 2 janvier, M. Bourassa avait laissé entendre qu'il se sentait très bien. « J'ai fait une campagne référendaire. J'ai négocié tout l'été. Je fais la session parlementaire et ça va très bien. C'est vrai que j'ai eu des problèmes il y a deux ans (...). Mais depuis ce temps, ça va très bien », avait-il confié à l'animateur Jacques Moisan.

La thérapie génique, associée à l'immunothérapie, dont bénéficiera M. Bourassa pourrait être une nouvelle arme moins agressive et plus efficace que la chirurgie, la chimiothérapie et la radiothérapie, peut-on lire dans la revue Science et vie.

Ce traitement a été imaginé et développé par le Dr Rosenberg. La thérapie demeure expérimentale. Le Dr Rosenberg est très content par ses pairs qui remarquent que le traitement fonctionne mieux sur les animaux que sur les humains.

Même si le spécialiste obtient des rémissions chez 40% de ses patients.

En vertu de ce traitement, c'est le

corps du patient lui-même qui est sollicité pour rejeter les cellules malignes. L'organisme même des malades contient des cellules T tueuses spécifiques de leur cancer.

Le traitement consiste à prélever chez le patient cette variété de globules blancs, les lymphocytes T, à les faire pousser en culture avec de l'interleukine-2 et à les lui réinjecter dans le sang après les avoir modifiés génétiquement.

Interviewé sur les ondes de Radio-Canada hier, le Dr Jean Latreille a soutenu que le traitement à l'interleukin-2 nécessite l'hospitalisation aux soins intensifs. « Je recommanderais à un patient qui subit pareil traitement de cesser toutes activités professionnelles », a-t-il dit.

Rejoint par le DEVOIR, le Dr Pavel Hamet a pour sa part insisté sur le caractère expérimental du traitement.

Le directeur du Centre d'oncologie de l'hôpital Notre-Dame - où est également traité M. Bourassa -, le Dr Joseph Ayoub, a refusé de commenter les informations rendues publiques hier.

◆ Commandes

lière du conseil des ministres, a annoncé son cabinet par communiqué. Il se rétablit entre-temps en Floride, où il était en vacances avec sa famille. Hier, il a même rencontré pour le lunch des gens d'affaires québécois qui étaient de passage.

Sa tournée européenne, d'une dizaine de jours, qui doit débuter le 28 janvier, n'a pas été annulée.

Il n'y a eu aucune délégation de pouvoirs non plus, a précisé la porte-parole du premier ministre, Mme Sylvie Godin. « M. Bourassa n'a jamais été en incapacité de gouverner », dit-elle.

La vice-première ministre, Mme Lise Bacon, à qui les pouvoirs auraient normalement été délégués en cas d'incapacité de gouverner du chef du gouvernement, se trouve à l'extérieur du pays, a fait savoir son attachée de presse.

Il a été impossible hier de joindre les principaux dirigeants libéraux et les principaux ministres. Seul le ministre des Transports M. Sam Elkas, a exprimé son inquiétude, rapportait Radio-Canada. Le Parti québécois, par la voix de son vice-président Bernard Landry, a exprimé sa compassion.

En 1990, des complications post-opératoires avaient forcé M. Bourassa à se retirer plusieurs mois de la vie publique, en convalescence. Il est trop tôt aujourd'hui pour déterminer s'il devra s'absenter cette fois-ci, affirme Mme Godin. Ses médecins n'ont pas décidé encore quelle sera la nature et la durée des traitements qu'il devra subir.

C'est le 23 décembre que M. Bourassa a appris qu'il devrait subir une nouvelle intervention chirurgicale, dit-elle. Le 14 décembre, il déclarait dans une entrevue au réseau TVA, diffusée le 2 janvier, que depuis 1990, « ça va très bien ».

Il avait négocié tout l'été une entente constitutionnelle, avait complété une campagne référendaire qui l'avait mené aux quatre coins du Québec et se trouvait fort bien au cours de la session parlementaire de décembre.

M. Bourassa ne laissait présager aucun projet de retraite, évoquant les « défis qui sont très stimulants » qui se présentent au Québec.

Le 25 octobre, à la veille du scrutin référendaire, il promettait aux journalistes qui l'interviewaient, au terme d'une campagne exténuante: «vous aurez encore du boulot avec moi».

Dans les derniers jours de la négociation constitutionnelle, cet été, M. Bourassa avait toutefois montré des signes évidents de fatigue, avait révélé quelques semaines plus tard son conseiller André Tremblay; le premier ministre était si exténué qu'il ne parvenait plus à s'exprimer en anglais; il énonçait ses positions en français et le premier ministre Brian Mulroney traduisait.

Durant la campagne référendaire, le premier ministre a maintes fois soutenu que la négociation avait été, pour lui, plus éprouvante

que sa tournée à travers le Québec.

Pour se maintenir en forme, il avait continué durant toute cette période à s'astreindre à ses deux séances quotidiennes de natation.

En novembre, son principal conseiller M. Jean-Claude Rivest, soutenait que le premier ministre semblait en selle pour les prochaines élections. Son leadership, en dépit de l'échec référendaire, n'a jamais été ouvertement contesté.

M. Bourassa n'a jamais dit encore s'il serait ou non de la prochaine course électorale.

Selon Mme Godin, le premier ministre aborde ce nouvel épisode comme «une bataille de plus» pour cet homme «combatif et déterminé».

◆ Chômage

l'an dernier est la plus élevée depuis 1983, une année d'après-récession qui a vu le taux de chômage se maintenir accroché à 11,8%.

Au Québec, le taux de chômage est passé d'un sommet de 14,3% en novembre pour revenir à 13,4% le mois suivant, après avoir amorcé l'année à 11,8%. La moyenne annuelle se situe à 12,7%, contre 11,9% un an plus tôt. Les 31 000 emplois perdus en novembre se sont transformés en une création nette de 45 000 en décembre.

«Les récentes données viennent confirmer ce que je soupçonnais, à savoir que les statistiques désastreuses de novembre étaient le reflet d'une volatilité statistique», a déclaré Gilles Soucy.

Pour l'économiste en chef du Mouvement Desjardins, l'absence de création d'emplois l'an dernier au Québec est tributaire d'un contexte économique dominé par la stagnation. «La situation est pire, ici, qu'ailleurs au Canada compte tenu du poids du secteur de la construction dans l'économie québécoise. Ce secteur est en proie à un surplus d'unités mises en chantier, qui a peine à se résorber».

Gilles Soucy anticipe un retournement de la situation des sans-emploi, confirmé dans les récents indicateurs. «Il n'y a plus de doute que l'économie américaine est engagée sur la voie de la reprise. Comme notre économie est un appendice de l'économie américaine, nous ne pouvons que nous réjouir de cet éveil, qui se répercutera chez nous par la voie des exportations».

Le chômage ne devrait toutefois que s'émietter légèrement, la restructuration chez les grandes entreprises n'étant pas terminée. «La situation va s'améliorer au chapitre de l'emploi l'an prochain, surtout vers la fin de l'année.» Le scénario de l'économiste s'appuie toutefois sur un taux de chômage moyen de 12,7% au Québec en 1993, soit un taux similaire à celui de 1992. Ce taux devrait toutefois se situer aux alentours des 12% en décembre prochain, comparativement à 13,4% le mois dernier, alimenté par une création nette de 50 000 emplois entre les deux mois de décembre. Sur l'année, en moyenne, pas moins de 25 000 emplois seront créés.

Mais ce scénario n'est pas à toutes épreuves. Si l'économie canadienne est appelée à croître entre 2,5 et 3,5% en 1993, nous sommes encore loin des taux 4 ou 5% généralement affichés au sortir d'une récession. Et cette croissance modérée est tributaire d'une série de facteurs dont seuls les astrologues peuvent tenter d'en prévoir l'évolution.

«Le plus grand risque consiste en un essoufflement rapide de la reprise aux États-Unis», a déclaré Warren Jestin, économiste en chef de la Banque Scotia.

Gilles Soucy ajoute: «on ne peut également négliger un possible renversement de situation du côté des taux d'intérêt, compte tenu de notre dette extérieure très élevée. 1993 est une année d'élection au Canada, de quoi aviver les inquiétudes des investisseurs étrangers à l'égard de la stabilité politique au pays.»

◆ Musées

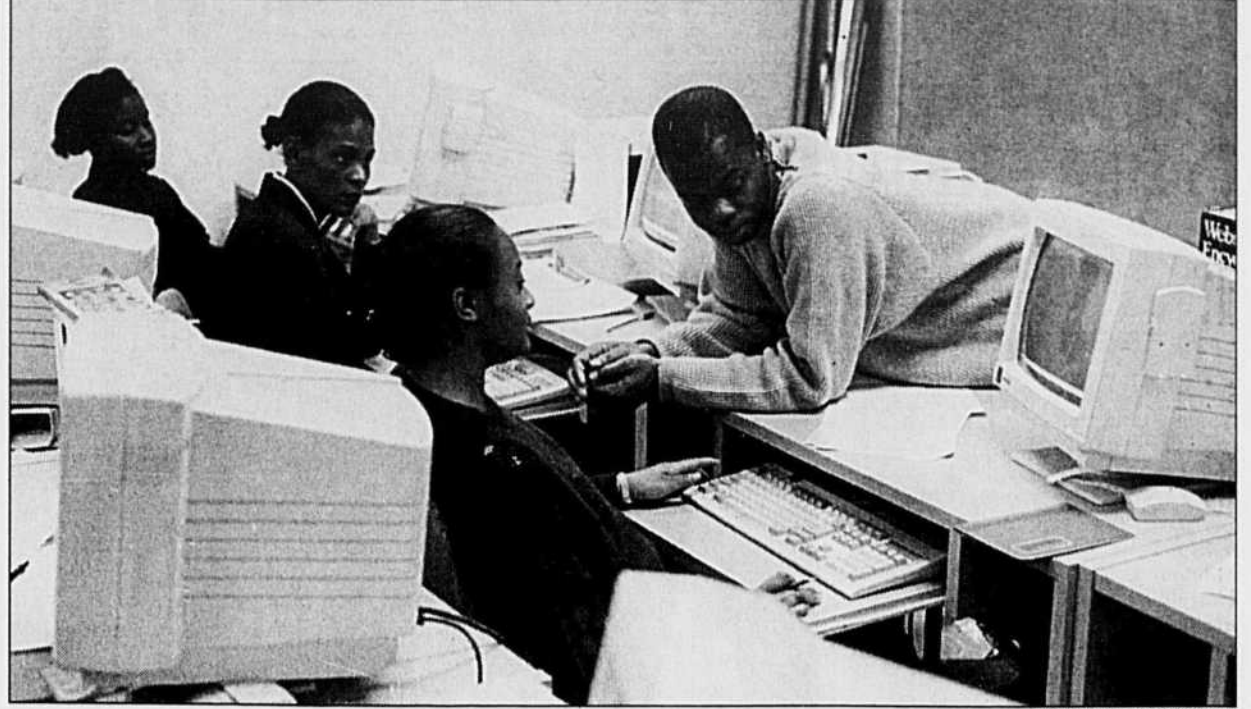
gent», concluait M. Théberge hier. Il ajoutait que «le ministre a peut-être été mal informé. Il a peut-être signé la lettre de refus à la hâte, avant de partir en vacances».

À Ottawa, le ton monte également. Mme Marie-Diane Faucher, l'adjointe du ministre Beatty, cachait mal son exaspération hier. «Nous ne nous lancerons pas dans une bataille de chiffres. C'est la prérogative de M. Beatty de décider à quel endroit il met son argent, il n'est pas idiot. Le ministre a décidé, et pas à la sauvette du tout, qu'il ne donnerait pas 765 000 \$ pour une peinture. C'est une question financière. Les artistes sont en chômage, les orchestres symphoniques ne fonctionnent plus et nous avons 14% de chômage».

Mme Faucher a en outre noté que la faiblesse des demandes de la part du Québec expliquant en grande partie la faible part des subventions fédérales pour les acquisitions qui sont allées dans cette province. Ce à quoi M. Théberge répond, du tac au tac: «Peut-être bien, mais là nous en faisons une demande».

Le MBA s'est d'ailleurs vu refuser, en 1987, une autre subvention qui lui aurait permis d'acquérir une oeuvre importante, le Portrait d'Eugenia Primavesi peint par Gustav Klimt en 1914. Le musée demandait au fédéral de fournir 2,8 millions \$ des 3,5 millions \$ réclamés par Mme Primavesi, fille du modèle. L'oeuvre est maintenant à l'étranger.

La frustration est donc grande rue Sherbrooke. Surtout que depuis 1985, l'institution présente plusieurs expositions de type «blockbuster», qui ont nécessité l'emprunt de tableaux importants à l'étranger. Or, pour continuer dans cette voie, l'équipe du MBA estime indipen-



Au local de l'Association jamaïcaine de Montréal, Robin Dickson donne des cours d'informatique dans le cadre d'un programme parrainé par la Ville de Montréal.

Jamaïcains (suite de la page une)

Leur méconnaissance du français rend difficile leur intégration

glais dans une proportion de 97,2%, révèle des statistiques tirées du recensement de 1986.

Leur méconnaissance du français rend difficile l'intégration des Jamaïcains à la société québécoise. «Nous voulons bien apprendre le français. Mais notre situation économique nous en empêche souvent. Plusieurs Jamaïcains travaillent la nuit, dans des emplois précaires. Quand voulez-vous qu'ils apprennent le français?», demande Noël Alexander.

En clair, les malheurs de la communauté jamaïcaine remontent à l'adoption de la loi 101. Plusieurs ne s'en cachent pas. Quand ils ont quitté leur pays pour Montréal, ils croyaient que l'avenir leur appartenait. Justement parce qu'ils parlaient l'anglais et que l'anglais était la langue des affaires. Depuis, ils déchantent.

Chez la seconde génération, les enfants de ces immigrants, la question de la langue pose de moins en moins problème. «Les jeunes Jamaïcains maîtrisent généralement le français. C'est un mythe que de croire qu'ils sont hostiles à la langue de la majorité. Au contraire», soutient Waheed Malik, président du Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de la Communauté urbaine de Montréal.

Autre erreur également que de croire que tous les Jamaïcains vivent dans les quartiers Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce, ajoute Abe Limonchik, conseiller municipal et président de la Commission permanente du développement économique de la Ville de Montréal.

On les y retrouve en masse, bien sûr. À tel point que l'on parle de ce coin de Montréal comme d'un futur petit Bronx. «Mais au moins le quart des Noirs anglophones ont migré vers la banlieue. On en re-

trouve à Laval, à Brossard, à Saint-Bruno», dit Abe Limonchik.

Le Québec a connu au cours du siècle plusieurs vagues d'immigration de Jamaïcains. Dans les années 20, quelque centaines de ressortissants sont venus. Un bon nombre ont travaillé comme porteurs, dans les chemins de fer.

Dans les années 50 et 60, le Québec a surtout reçu des femmes jamaïcaines, recrutées pour oeuvrer à titre de domestiques dans des familles riches. Ces femmes devaient être célibataires.

À la fin des années 60 et dans les années 70, une main-d'oeuvre hautement qualifiée s'est installée en provenance de la Jamaïque. Des professionnels, des techniciens, des administrateurs et des enseignants. Mais aussi une immigration moins scolarisée. C'est à ce moment que Glen Gunning a pris racine ici. Des amis avaient visité l'Expo 67 et ils l'ont attiré dans cette ville dont ils sont devenus amoureux. À la même époque, sa femme s'est inscrite en Études françaises à l'Université de Montréal.

Plus récemment, à partir des années 80, les immigrants jamaïcains sont arrivés ici dans le cadre du programme de réunification des familles.

Si les leaders sociaux de défense des droits des Noirs sont de toutes les tribunes, les leaders économiques, ceux qui tentent de redonner plus de dignité à leurs pairs, se font plus discrets. Pourtant, leurs efforts se multiplient, de concert avec les gouvernements.

Situés rue Jean-Talon ouest, au-dessus d'un garage, les locaux de l'Association jamaïcaine de Montréal se veulent modestes. Sur les murs, des photos de Nelson Mandela et de Martin Luther King rappellent la raison d'être de l'Association. Dans le grand salon, mercredi après-midi, un membre tuait le

temps en regardant un vieux western à la télé. Mais dans un autre local, une quinzaine de jeunes Noirs s'affairaient à apprendre les rudiments de la programmation informatique. Il s'agit d'un projet de 30000\$ subventionné par la Ville de Montréal dans le cadre de son Programme de soutien aux actions locales (PROSIL).

Dans le même esprit, Montréal a mis sur pied en décembre dernier une Corporation de développement économique communautaire (CDEC) dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Dans un rapport publié le 14 décembre dernier, la Commission du développement économique de la Ville de Montréal, présidée par Abe Limonchik, formulait une cinquantaine de recommandations dans l'espoir d'accroître le rôle des communautés culturelles comme partenaires dans le développement économique de Montréal. M. Limonchik se dit confiant de voir le maire Doré faire siennes la plupart de ces recommandations.

L'année 1993 se veut celle de «l'Harmonie interculturelle et raciale». Or cette année a bien mal commencé, fait-on remarquer à la Ville de Montréal, avec la mort violente de Trevor Kelly, ce Jamaïcain abattu par un policier de la Communauté urbaine de Montréal le 1er janvier dernier.

Secoué par les événements des derniers jours, Noël Alexander affirme que rien n'a changé, malgré toutes les «tables de concertation» et tous les «rapports» des dernières années.

«Rien ne changera tant qu'il n'y aura pas d'élus Noirs ou de dirigeants noirs nommés à des fonctions stratégiques. C'est la seule façon de briser le cercle vicieux», s'impatientent Noël Alexander, exaspéré de voir les journalistes défilant dans son bureau.

sable d'avoir elle aussi des oeuvres majeures à offrir dans ces négociations internationales.

«Le but de la Commission des biens culturels, dit encore M. Théberge est justement de ne pas laisser filer le patrimoine canadien. Tout ce qui entoure l'oeuvre de Dix est tellement beau, tellement touchant».

Le tableau du peintre allemand Otto Dix a été introduit au Canada en 1939 par l'avocat Hugo Simons, d'origine juive, alors qu'il fuyait les persécutions nazies. Toute la famille Simons, déchu de sa nationalité allemande, était venue se réfugier à Montréal, avec ce seul tableau comme richesse. Les trois enfants Simons, qui vivent toujours à Montréal, sont propriétaires du tableau pour lequel ils demandent 900 000 \$. L'oeuvre a été évaluée à 1,65 million l'année dernière. L'oeuvre, qui sera au MBA jusqu'au 16 janvier est une détrempe mêlée d'huile sur bois, parfaitement conservée. Simons y apparaît, assis, vêtu de brun sur fond rouge.

À Ottawa, l'on rappelle doucement que l'oeuvre ne porte pas la signature d'un peintre canadien et que ce faisant, elle ne satisfaisait pas à un des critères du ministre.

L'on rappelle aussi, moins doucement, que le MBA a reçu beaucoup d'argent d'Ottawa ces dernières années, plus précisément 42 millions depuis cinq ans, dont 33 millions \$ pour la construction du nouveau Pavillon. «Et ils viennent de recevoir 500 000 \$ pour une exposition sur Le Grand siècle».

Un coup d'oeil aux montants que le MBA a reçu depuis 1980 à des fins d'acquisitions révèle cependant que le gouvernement fédéral a fréquemment refusé les subventions pour des oeuvres majeures, à l'exception d'une somme de 400 000 \$ versée en 1983-84 pour l'acquisition de la Jeune fille au chapeau d'Auguste Renoir. Une année auparavant, le MBA s'était vu refuser une subvention destinée à l'achat d'un tableau de Claude Monet. En tout, le MBA a reçu environ 760 000 en 13 ans.

Cette année, les institutions qui ont bénéficié des subventions de la Commission des biens culturels sont, en général, celles qui avaient demandé des montants relativement petits. La plus grosse subvention est allée à la Bibliothèque nationale du Canada, qui a obtenu 202 000 \$. Vient ensuite le Musée provincial de l'Alberta qui a reçu

180 000 \$.

◆ Saddam

rallèle, tant en ce qui concerne les missiles que les avions irakiens.

«Il est trop tôt pour dire où vont tous les missiles, où sont disposées toutes les batteries, mais nous allons les suivre avec attention et le moment venu, nous serons à même de nous faire une opinion sur ce que (les Irakiens) ont fait, et si cela est satisfaisant», a déclaré le général Powell lors d'une interview sur la chaîne de télévision CBS.

Du côté irakien, on a maintenu un ton ferme et on s'est dit prêt à une nouvelle confrontation militaire.

Les batteries de missiles anti-aériens sont même en mesure de riposter en cas d'attaque, affirmait hier le Conseil des ministres irakiens, qui a reconnu que Bagdad avait renforcé ses «moyens défensifs» dans cette région.

Dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion extraordinaire, le Conseil des ministres a déclaré: «Si ces batteries font l'objet d'une agression, elles vont riposter».

Le gouvernement américain maintient lui aussi une attitude de fermeté, à quelques heures de l'expiration de l'ultimatum allié à Bagdad, en soulignant que seul un retrait des missiles irakiens de la zone d'exclusion aérienne établie dans le sud de l'Irak pouvait mettre un terme à la crise actuelle.

«Nous ne voulons pas entrer dans un dialogue avec les Irakiens, a déclaré hier matin le porte-parole de la Maison Blanche Marlin Fitzwater. Ils connaissent notre position. Nous devons attendre et voir» ce qu'ils vont faire. «Le critère est clair: les Irakiens doivent déplacer leurs missiles et cesser de violer la zone d'exclusion», a précisé pour sa part un responsable américain sous le couvert de l'anonymat.

Pourtant, au même moment, des responsables américains ont mis en garde contre l'impression largement répandue dans la presse qu'il existait un compte à rebours très précis pour une éventuelle action militaire contre l'Irak.

«Vous vous trompez et vous trompez vos lecteurs», a assuré un responsable du département d'Etat sous le couvert de l'anonymat à des journalistes qui lui demandaient si le délai laissé aux Irakiens expirait hier soir à 17h30, comme l'avait laissé entendre l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU, M. Edward Per-

kins. L'ultimatum avait été adressé mercredi à Bagdad par les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie.

Le stationnement des batteries anti-aériennes à proximité du 32ème parallèle - «légerement en-dessous», selon des sources américaines - constitue un danger pour les avions alliés chargés de surveiller la zone d'exclusion aérienne imposée à l'Irak depuis le 27 août dernier pour protéger la population chiite.

Du côté américain, certains organes de presse retrouvaient le ton martial de la guerre du Golfe. «Heure fatidique dans le désert», rappelait régulièrement à ses spectateurs la chaîne de télévision CNN. Le présentateur météorologique de la chaîne exposait le (mauvais) temps qui régnait au-dessus du 32ème parallèle.

Responsables américains et diplomates occidentaux s'interrogeaient sur la signification de la réponse irakienne à la mise en demeure occidentale, transmise jeudi par l'ambassadeur d'Irak aux Nations Unies.

Bagdad, qui a explicitement rejeté hier l'ultimatum occidental, a réaffirmé son «droit» de déplacer ses missiles «au moment où il le juge nécessaire». Certains diplomates n'excluaient pas que l'affirmation de ce «droit» soit une justification anticipée d'un retrait des missiles, comme l'exigent Londres, Paris et Washington.

Selon des sources proches des services de renseignement américains cités hier par le New York Times, les Irakiens ont déployé une demi-douzaine de SAM-3 et un plus petit nombre de batteries de SAM-2 près de la ville d'Al Amarah. Au cours des derniers jours, l'Irak a fréquemment bougé ces missiles pour compliquer la tâche des services de renseignement américains.

Mais dans un autre test infligé aux «vainqueurs de la guerre du Golfe», Bagdad a interdit aux appareils de la Commission de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak d'atterrir en Irak. Selon le porte-parole de la commission, M. Tim Trevan, cette interdiction s'applique à «tous les vols» des Nations unies et constitue une violation des accords entre l'ONU et le gouvernement irakien. Le Conseil de sécurité a été saisi de l'affaire.

Cette interdiction implique que «désormais nous ne sommes autorisés à utiliser nos propres avions pour arriver en Irak et que, si nous souhaitons utiliser des appareils, nous devons utiliser des appareils affrétés par l'Irak et non plus des avions de l'ONU», a expliqué M. Trevan.

A SURVEILLER

Le Centre des arts visuels annonce l'inscription aux cours de sa session d'hiver, dessin, peinture, aquarelle et céramique, il faut s'inscrire avant le 15 janv. par téléphone ou en vous rendant au 350 Victoria, Westmount, près du métro Vendôme. Tél.: 488-9558

Journée Portes Ouvertes au Centre Colette Maher, venez découvrir les techniques de bien-être: à 10h. Technique Nadeau, exercice-santé, à 10h.45 Visualisation créatrice, 11h.30 Les rêves, 13h.30 Antistress et yoga, 14h.30 Méditation, 15h.30 Technique Nadeau pour éliminer les problèmes d'insomnie. Le sam. 9 janv., le Centre est situé au 9924 St-Laurent, Tél.: 387-7221

Grossesse-Secours entreprend le 12 janv. une nouvelle formation de base pour les personnes ayant un intérêt pour les femmes enceintes, les jeunes enfants les adolescent-es. Si 4 heures semaine, le bénévolat vous intéresse, vous pouvez vous inscrire en téléphonant au 274-4940.

L'artiste, son milieu, sa passion, conférence donnée par Hélène-Françoise Côté et Pierre Côté, du groupe Art Circuit, le 10 janv. à 13h.30 à l'Atelier d'éducation populaire, 1200 est Laurier. Rens.: 596-4477

Le garde-manger, banque alimentaire qui distribue de la nourriture à 36 groupes communautaires compte sur vos dons pour assurer ses services à une population démunie. Vous pouvez faire parvenir vos dons en argent à l'adresse suivante: Le Garde-Manger pour Tous, 2520 rue Lionel Groulx, Montréal H3J 1J8. Tél.: 931-8830

Randonnées Plein Air vous invite à des marches hivernales sur le Mont-Royal, les sam. du 9 janv. au 27 mars, rendez-vous à 9h.15 à la station de métro Sherbrooke, sortie I.T.H.Q. Rens.: 528-1730—Également le 10

janv. excursion de ski de fond et de raquette au Parc du Mont-Tremblant. Rens.: 528-1730

Le Centre des femmes de Montréal, dans le cadre de son service aux femmes immigrantes, offre l'opportunité à des femmes québécoises d'être jumelées à des femmes immigrantes, dans le but de favoriser un échange interculturel et l'intégration sociale des femmes nouvellement arrivées. Rens.: 842-0814.

Le Centre Naturopathique L'Éveil vous invite à une conférence de M. Édouard Roy, sous le thème: Ma vie quotidienne est le reflet de mes croyances, le 10 janv. à 11h. au 1160 est boul. St-Joseph, ste 301, Montréal. Rens.: 845-8022

Loisir Littéraire du Québec annonce ses ateliers de janv. et fév. sous les thèmes: Récit de vie, Formation d'animateurs, Vivre de l'écriture, Paroles sur mesure, Calligraphie, Lecture expressive, Prose et poésie, ces ateliers ont lieu au Stade Olympique et Pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Inscriptions et rens.: 252-3033

Le Centre de bénévolat de la Rive-Sud, point de service de St-Lambert, a besoin de personnes bénévoles qui pourraient donner quelques heures par semaine afin d'accorder un peu de répit à des gens qui s'occupent de leur parent atteint de maladie chronique. Nous couvrons le territoire de Greenfield Park, Brossard, Ville Lemoyne et St-Lambert. Rens.: 465-6130

L'Orchestre national des jeunes du Canada annonce la date limite d'inscription qui sera du 18 au 22 janv. en vue de la session d'été 1993. Les candidatures seront acceptées jusqu'au début de la date mentionnée pour les auditions. On peut communiquer avec le bureau de L'ONJ au 1032 Bathurst, Toronto M5R 3G7. Téléphone: (416) 532-4470

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Israël reste inflexible face aux expulsés palestiniens

TEL-AVIV (AFP) — L'envoyé spécial de l'ONU, M. Chinmaya Gharekhan, s'est heurté vendredi au refus israélien de laisser revenir en bloc les 415 Palestiniens expulsés vers le Liban, mais la porte reste ouverte à une négociation sur l'aspect humanitaire de l'affaire.

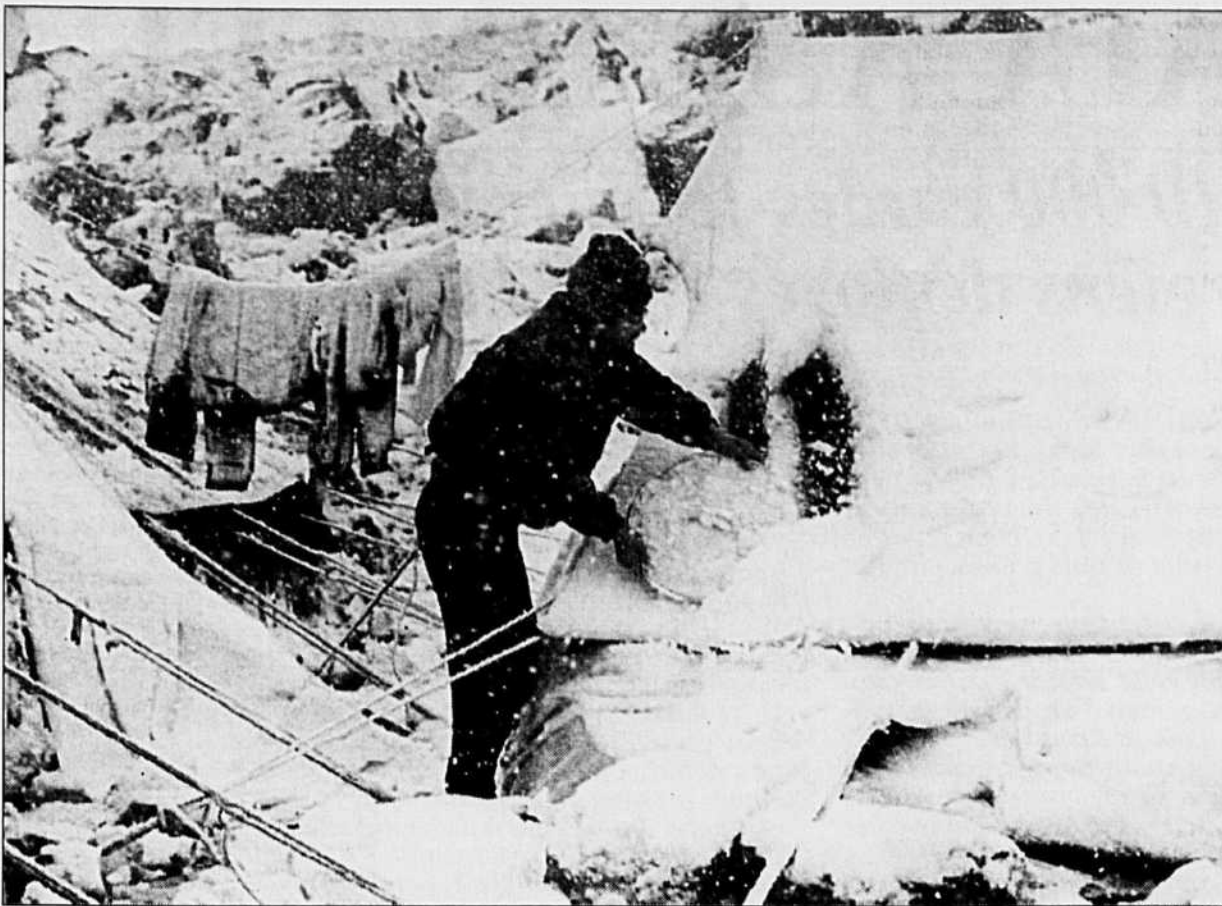
«Israël ne reviendra pas sur sa décision d'expulsion mais nous n'avons jamais ignoré les aspects humanitaires et n'avons jamais souhaité entrer en conflit avec la communauté internationale», a affirmé le chef de la diplomatie israélienne Shimon Peres à l'issue d'un entretien à Tel-Aviv avec M. Gharekhan.

Il a ajouté une phrase sibylline: «la question n'est pas de savoir si mais quand nous allons laisser revenir les Palestiniens». Il n'a pas précisé si cela signifiait une éventuelle discussion sur une diminution de la durée de bannissement. Israël a annoncé que les expulsions ne devraient pas excéder deux ans.

Lors de la visite en début de semaine au Caire du vice-ministre israélien des Affaires étrangères Yossi Beilin, les dirigeants égyptiens lui avaient affirmé qu'une réduction de la durée des bannissements pourrait désamorcer la crise.

M. Gharekhan a refusé d'aborder la menace des sanctions brandie lundi par le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali en cas de refus d'Israël de se conformer à la résolution 799, adoptée le 19 décembre par le Conseil de sécurité, exigeant un «retour immédiat» des bannis.

«Je ne veux pas commencer ma mission avec la présomption d'un échec», a-t-il affirmé aux



Le campement des quelque 400 Palestiniens expulsés d'Israël et qui a été recouvert de 10 pouces de neige, hier. Israël est demeuré inflexible à la demande de l'émissaire de l'ONU de les laisser quitter en bloc.

journalistes. L'émissaire de l'ONU s'est entretenu ensuite avec le délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en Israël, M. Reto Meister.

La rencontre vraisemblablement décisive aura lieu dimanche avec le chef du gouvernement et ministre de la Défense Yitzhak Rabin, qui a décidé des bannissements et ne montre aucune intention de faire marche arrière.

«L'éloignement temporaire des intégristes est une décision prise par l'État d'Israël pour assurer la sécurité de ses citoyens et il n'est pas question de revenir dessus», a affirmé vendredi à l'AFP le porte-parole de la présidence du Conseil, M. Gad Ben Ari.

«La discussion entre MM. Rabin et Gharekhan devrait porter uniquement sur l'acheminement de l'aide humanitaire, comme ce fut le cas avec le précédent émissaire de l'ONU, M. James Jo-

nah», a-t-il ajouté. M. Rabin maintient son double veto: non au retour en bloc des proscrits, non au passage de convois du CICR par une zone contrôlée par Israël tant que le Liban ne fait pas un geste identique.

Il a cependant autorisé un médecin et un délégué du CICR à se rendre au campement des Palestiniens expulsés dans le sud du Liban. La visite, prévue vendredi à partir de Nakoura (Liban sud) à bord d'un hélicoptère de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), a été reportée à samedi en raison du mauvais temps.

«Le vent est très fort, il pleut et le brouillard est épais. Nous pensons que si le temps s'améliore, il sera possible aux délégués du CICR de partir tôt samedi matin», a affirmé à l'AFP le porte-parole de la FINUL, M. Timur Goksel. «Nous avons obtenu l'accord de

notre siège à New York et le gouvernement libanais ne s'est pas opposé à cette visite. L'hélicoptère, qui sera piloté par un casque bleu italien sera aux couleurs du CICR», a-t-il précisé, ajoutant que l'appareil devrait se poser sur une route près du campement où se trouvent depuis le 18 décembre les Palestiniens (413 selon eux, 415 d'après Israël).

Pour sa part, M. Meister a confirmé que le vol aurait lieu samedi. «Nous devons arriver à 10H00 du matin si nous voulons rester cinq heures dans le campement et pouvoir revenir en Israël avant la nuit», a-t-il dit.

«Il s'agit cette fois de faire un bilan de la situation des expulsés mais restera ensuite à voir l'aide à ces bannis, ce qui est un autre problème», a-t-il ajouté.

M. Rabin a fait savoir qu'il s'agissait d'une «mission unique» du CICR, qui ne se renouvellera pas.

Les Serbes doivent choisir entre la paix et le risque d'une intervention militaire

GENEVE (AFP) — Les négociations sur la Bosnie-Herzégovine reprennent dimanche à Genève, après un délai de cinq jours donné aux Serbes pour qu'ils acceptent le plan de paix de la Conférence internationale ou prennent le risque d'une intervention militaire occidentale.

Une des principales questions vendredi était de savoir si Belgrade ferait pression sur les Serbes bosniaques pour qu'ils approuvent le compromis que les co-présidents de la Conférence, Cyrus Vance (ONU) et David Owen (CEE) proposent aux belligérants (Musulmans, Serbes et Croates).

Selon la mission de Ruyou (Yougoslavie - Serbie/ Monténégro) à Genève, le président fédéral Dobrica Cosic ne répondra que samedi à la demande des co-présidents d'inclure le président serbe Slobodan Milosevic dans sa délégation. De source serbe informée à Genève, on jugeait cependant improbable la venue de M. Milosevic.

Pour les co-présidents, le principal obstacle à un règlement de paix réside dans l'insistance du leader serbe bosniaque Radovan Karadzic d'un «Etat dans l'Etat» serbe, capable de traiter avec l'étranger. Selon leur porte-parole, MM. Vance et Owen jugent cette exigence «incompatible» avec leur idée d'une Bosnie souveraine dans ses frontières actuelles, avec un gouvernement décentralisé à Sarajevo et dix provinces très autonomes.

Cette semaine à Belgrade, MM. Owen et Vance n'ont pas reçu d'assurances sur l'attitude de M. Milosevic. Le président serbe a cependant estimé qu'un accord serait «maintenant de l'intérêt vital de la Serbie» et a promis «qu'il tenterait» d'user de son influence auprès des Serbes bosniaques.

Quant au président Cosic, il refuse de trancher dans le dilemme entre la «capitulation» et «une attaque de la part des plus grandes puissances du monde».

Lundi dernier, seuls les Croates

bosniaques de Mate Boban ont signé le plan d'ensemble des co-présidents, qui comprend un volet constitutionnel, une carte des provinces (dont trois reviendraient de fait à chaque ethnité) et des dispositions militaires permettant la fin des combats peu après un accord politique.

Cependant, l'accord des belligérants sur les modalités du cessez-le-feu, comprenant le retrait des armements lourds serbes hors de portée des villes assiégées est pratiquement acquis, selon les responsables de la conférence.

Quant au président bosniaque musulman, Alija Izetbegovic il pose comme condition sine qua non «l'intégrité territoriale et la souveraineté» de l'ex-république yougoslave.

M. Izetbegovic émet pourtant des réserves sur le découpage «trop ethnique» des provinces. Il souhaite notamment que Sarajevo ne soit pas neutralisée mais que la majorité musulmane y exerce son droit ainsi que l'agrandissement à Prijedor de la province de Bihac (Ouest).

Selon son représentant en Suisse, le président bosniaque — qui sera samedi en France — pourrait aller lundi à Dakar discuter d'un soutien militaire des pays de l'Organisation de la Conférence islamique.

Quant au Conseil de sécurité de l'ONU, il prépare une résolution sur un engagement militaire occidental pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie. Mais contrairement au désir français, il n'y aura pas de résolution d'ici dimanche.

Cependant, les atrocités continuant sur le terrain. Au moins 20 000 femmes et fillettes musulmanes ont été violées en Bosnie par les soldats serbes, selon un pré-rapport d'une mission d'enquête de la CEE. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), qui veut d'abord empêcher les habitants de Sarajevo de mourir de froid, rappelle que «le nettoyage ethnique» se poursuit, en particulier dans la zone serbe.

Accord officiel pour une conférence de réconciliation entre les chefs en Somalie

ADDIS-ABEBA (AFP) — Après cinq jours de discussions très houleuses, les principaux chefs de guerre somaliens ont officiellement signé vendredi en fin d'après-midi à Addis-Abeba un accord pour la tenue d'une conférence de réconciliation nationale le 15 mars dans la capitale éthiopienne.

La date de la conférence, qui devait se tenir en avril, a été avancée au dernier moment à la demande des Ethiopiens, qui ont fait valoir que le référendum d'autodétermination en Erythrée aurait lieu au mois d'avril et que le mois de mars était donc plus propice à la conférence sur la Somalie, selon plusieurs délégués.

Quinze factions figurent parmi les signataires de la déclaration alors que 14 avaient été invitées au départ par l'ONU, dont le SNM (Mouvement national somalien) représentant le Somaliland (nord), qui a proclamé son indépendance et n'a accepté de venir qu'en tant qu'observateur.

Deux factions venues sans invitation ont participé aux discussions inter-somaliennes et sont sur la liste, alors que les deux groupes du SDM (Mouvement démocratique somalien), dont l'un appartenait à l'alliance du général Aidid (SNA), se sont réunifiés à Addis-Abeba et réclament l'autonomie de leur faction.

L'accord prévoit aussi la proclamation immédiate d'un cessez-le-feu dont les modalités devront être décidées d'ici le 11 janvier par les factions qui poursuivront leurs dis-

cussions à Addis-Abeba. La tension a été perceptible jusqu'au dernier moment et les dates de la conférence ont changé trois fois depuis vendredi matin.

De plus onze factions, dont celle d'Ali Mahdi Mohamed, ont condamné une attaque ce vendredi, selon eux, au sud de Galkayo par les troupes du général Mohamed Farah Aidid.

Le SSDF (Front démocratique de salut somalien) qui contrôle cette région du nord-est de la Somalie, a émis des réserves en ce qui concerne la proclamation du cessez-le-feu sous «le contrôle des mouvements politiques respectifs».

La réunion avait été ouverte lundi dernier par le secrétaire-général de l'ONU M. Boutros Boutros Ghali qui a quitté Addis-Abeba mercredi.

M. Boutros Ghali a laissé les Somaliens décider entre eux au cours de conversations à huis clos.

Mais les Nations unies, et surtout les États-Unis et l'Éthiopie, ont exercé de fortes pressions sur les chefs de guerre pour qu'ils aboutissent à cet accord, intervenu au lendemain de la destruction par les marines américaines, jeudi au nord ouest de Mogadiscio, de deux places-fortes du général Aidid.

Cette démonstration de force américaine a fait forte impression ici et n'est peut-être pas étrangère, selon plusieurs observateurs, à la décision du général Aidid de signer l'accord sans soulever d'autres objections, comme il n'avait cessé de le faire depuis lundi.

PERDRE UN ÊTRE CHER C'EST DIFFICILE. PERDRE L'ESPOIR C'EST INTOLÉRABLE.

L'Association du diabète du Québec investit la totalité des dons «In Memoriam» dans la recherche.

NE LAISSEZ PAS FONDRE VOS DERNIERS ESPOIRS!

Association du diabète du Québec Inc. 1160, rue Panet Montréal (Québec) H2L 2Y2

chez Vito
Le souvenir de votre jeunesse
5412 Côte des Neiges
Tél.: (514) 735-3623

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 00-04-0C
La maîtrise des intangibles

SOLDE ANNUEL
POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES

D'ENTREPÔT

Seulement au 4475 Métropolitain est (Sortie 76 entre Viau et Pie IX)

Rabais jusqu'à **60%**

8 JOURS SEULEMENT

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10h à 17h	9h30 à 18h	9h30 à 18h	9h30 à 18h	9h30 à 21h	9h30 à 21h	9h à 17h	10h à 17h

Des économies formidables sur toute une sélection de vêtements

<p>COMPLETS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 64% Croisés ou droits, 100% laine Prix courant jusqu'à 495\$ Tailles 36 à 46 179,99 Tailles 48 et plus 199,99</p> <p>VESTONS SPORT ÉCONOMISEZ JUSQU'À 60% Prix courant jusqu'à 295\$ Tailles 36 à 46 119,99 Tailles 48 et plus 129,99</p> <p>PALETOTS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 60% Prix courant jusqu'à 495\$ Tailles 36 à 46 199,99 Tailles 48 et plus 199,99</p> <p>IMPERMÉABLES DOUBLÉS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 66% Prix courant jusqu'à 295\$ Tailles 36 à 46 99,99 Tailles 48 et plus 119,99</p> <p>Prix courant 190\$ à 260\$ Tailles 36 à 46 129,99 Prix courant 210\$ à 320\$ Tailles 48 et plus 149,99</p> <p>MANTEAUX 3/4 D'HIVER ÉCONOMISEZ JUSQU'À 55% et même plus Prix courant 90\$ à 125\$ Tailles 36 à 46 69,99 Prix courant 145\$ et plus Tailles 48 et plus 89,99</p> <p>MANTEAUX 3/4 CUIR ÉCONOMISEZ JUSQU'À 165% Prix courant 475\$ à 595\$ Tailles 36 à 46 à partir de 309,99</p> <p>BLOUSONS D'HIVER ÉCONOMISEZ JUSQU'À 59% Prix courant 110\$ à 170\$ Tailles 36 à 46 69,99 Tailles 48 et plus 89,99</p> <p>BLOUSONS DE CUIR ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50% Prix courant 395\$ à 495\$ Tailles 36 à 46 197,50 à 329,99</p> <p>PEAUX DE MOUTON 3/4 ÉCONOMISEZ 60% Prix courant 750\$ 299,99</p>	<p>PANTALONS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 29,96% Pantalons de flanelle 100% laine, uni Prix courant 89,95 Tailles 36 à 46 59,99 100% laine Prix courant 95\$ Tailles 36 à 46 69,99 100% poly Prix courant 55\$ Tailles 48 à 60 32,99</p> <p>ÉCONOMISEZ 19,96% Corduroy extensible Prix courant 89,95 Tailles 36 à 46 69,99 Prix courant 99,95 Tailles 48 et plus 79,99</p> <p>CHEMISES ÉCONOMISEZ 50% Chemises de toilettes ARROW et LÉO CHEVALIER à manches longues Prix courant 40\$ à 60\$ 2 pour 1</p> <p>CHEMISES SPORT ÉCONOMISEZ JUSQU'À 25% Manches longues Prix courant 45\$ à 55\$ Petite à Très grande 29,99 Prix courant 50\$ à 60\$ Fortes tailles 32,99</p> <p>T-SHIRTS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 25% Manches longues Prix courant 45\$ à 55\$ Petite à TG 29,99 Prix courant 50\$ à 60\$ Fortes tailles 32,99</p> <p>CARDIGANS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 60% Prix courant 80\$ à 125\$ P-TG 49,99 Prix courant 90\$ à 135\$ Fortes tailles 59,99</p> <p>CHANDAILS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 60% Col V. Prix courant 80\$ à 125\$ P-TG 49,99 Col rond. Boutonné Prix courant 90\$ à 135\$ Fortes tailles 59,99</p> <p>PYJAMAS ÉCONOMISEZ 20% Toute la collection 20% de rabais à la caisse</p> <p>ROBES DE CHAMBRE ÉCONOMISEZ 20% Toute la collection 20% de rabais à la caisse</p>	<p>GANTS DOUBLÉS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 54% Toute la collection Prix courant 30\$ à 50\$ 22,99</p> <p>CHAPEAUX-CASQUETTES ÉCONOMISEZ 50% Toute la collection. Modèles sport et habillés Prix courant 32\$ à 75\$ 50% de rabais</p> <p>CHAUSSETTES Modèles unis et fantaisie. 3,69\$ la paire/3 paires 10\$</p> <p>SOUS-VÊTEMENTS 20% de rabais sur toute la collection</p> <p>CRAVATES ÉCONOMISEZ 50% Soie et autres Prix courant 16,50 à 45\$ 2 pour 1</p> <p>CEINTURES ÉCONOMISEZ 14% Unies ou fantaisie Prix courant 32\$ 17,99</p> <p>FOULARDS ÉCONOMISEZ 25% Toute la collection</p> <p>CHAUSSURES Lot de chaussures habillées 100% cuir 8 modèles. Brun ou noir. Escarpins ou Richelieu. Modèles de couleurs, pointures et styles déssortis. 7 à 11 et 1/2, 12 et 13 1/2 prix</p> <p>BOTTES D'HIVER Lot de bottes 100% cuir. 5 modèles. Noir. Modèles lacs ou glissière au côté. Modèles de couleurs, pointures et styles déssortis. 7 à 11 et 1/2, 12, 13, 14, 15 Prix courant 89,95-125\$ 1/2 prix</p>
--	--	---

Retouches gratuites TAILLES COURTES ET MOYENNES 36-46 TAILLES FORTES 48-60 TAILLES ÉLÉVÉES 38-56

Bovet

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE CAUCASE EN FEU

François Zdanowicz

collaboration spéciale

LA MISE en état d'alerte des troupes russes stationnées en Géorgie, le 17 septembre dernier, a marqué le point culminant de la décomposition générale du Caucase Nord.

L'état d'alerte avait été déclenché après l'attaque contre un hélicoptère militaire russe transportant une trentaine de femmes et d'enfants évacués de la Ville de Tkvalcheli, dans la province géorgienne insurgée d'Abkhazie.

L'attaque, qui n'avait laissé aucun survivant, a été tour à tour attribuée aux forces géorgiennes et abkhazes. Bien que les autorités de Géorgie eussent promis de faire enquête en collaboration avec les Russes sur ces sombres affaires, les causes du conflit s'aggravant entre Moscou et Tbilissi demeurent et n'ont cessé d'empirer depuis quelques mois.

Alors qu'Arméniens et Azéris étaient à couteaux tirés depuis déjà plus de quatre ans, plus au sud, on avait pu croire que la Géorgie et le reste du Caucase Nord échapperaient aux luttes meurtrières qui embrasaient de plus en plus la région.

Le calme illusoire n'allait pas durer: À peine l'indépendance de la Géorgie proclamée, en mars 1990, des troubles éclatent dans plusieurs points de la république nouvellement née.

L'effondrement de l'URSS, un an plus tard, a précipité la sarabande infernale des conflits locaux, du côté russe de la frontière cette fois. Un coup d'oeil sur la carte des nationalités du Nord Caucase suffit à se rendre compte de l'extrême volatilité de la région.

Ossètes, Abkhazes, Tchérkesses, Tchétchéno-Ingouches, Balkhars, forment une mosaïque d'ethnies qui, regroupées depuis peu dans la Confédération des Peuples montagnards du Caucase, s'enchevêtrent, débordant les frontières des ex-républiques soviétiques devenues indépendantes frontalières qu'elles ignorent d'ailleurs.

C'est d'ailleurs ce morcellement qui explique la dimension «civile» des conflits qui font rage dans le Caucase Nord, tout comme il explique l'absence d'expansionnisme dans l'histoire de la Géorgie.

Contrairement aux Arméniens, surtout préoccupés par les luttes contre un ennemi extérieur (les Turcs, ou les Azéris turcophones, en remplacement), les Géorgiens ont assez eu fort à faire pour mater ces diverses composantes allogènes de leur territoire, pour songer à des conquêtes ou à des conflits externes.

L'islam contre la chrétienté

Mais ceux-ci se font à présent chaque jour plus vifs. Car la Russie voisine se voit de plus en plus forcée d'intervenir dans cette région frontalière dont elle voit le contrôle

lui échapper.

Le premier pas vers la crise russo-géorgienne fut franchi avec la proclamation d'indépendance de l'Ossétie du Sud, en territoire géorgien, peu de temps après l'élection du premier président géorgien démocratiquement élu, le très nationaliste Zviad Gamsakhourdia. Un des premiers gestes de celui-ci fut d'ailleurs de réprimer dans le sang les tentatives d'indépendance de la région révoltée.

Dans le cas de la Géorgie, les clivages religieux sont en partie aussi à l'origine des violences actuelles: les minorités séparatistes étant en grande partie de confession musulmane, ancienne religion de l'opresseur dans cette région longtemps sous le joug turc ou persan.

Comme en Bosnie, ces minorités facilement identifiées comme descendantes des «Turcs», en tout cas «ennemis de la nation» par les chrétiens orthodoxes majoritaires. Pour donner une bonne idée de cette haine, il suffit de savoir que c'est à cause de ce «péril musulman» que les



peuples chrétiens du Caucase (essentiellement, les Géorgiens et les Arméniens) acceptèrent de renoncer à l'indépendance pour se placer sous la protection — et la domination — du Tsar de Russie, vers 1801.

Après la reconquête du Caucase par les Bolchéviques dans les années 20, Staline et son assistant Béria (tous deux géorgiens) se livrèrent à des découpages administratifs aberrants des régions, en ne tenant volontairement pas compte de la réalité ethnique.

Ainsi l'Ossétie fut divisée en deux, le nord étant rattaché à la Russie, ce qui est à l'origine du conflit ossète. De même, les autorités soviétiques accordèrent en 1925 l'autonomie (théorique à des régions qui, jusque là, avaient été parties intégrantes des anciens royaumes du Caucase.

Ainsi, l'Abkhazie, en rébellion

10 000 gardes-frontières géorgiens déployés en Abkhazie

d'après AFP, Reuter et Le Monde

COMBATS SANGLANTS, appel à l'ONU pour l'envoi de casques bleus, maladie supposée du président: le conflit en Géorgie a connu cette semaine des développements dramatiques, qui rappellent tristement ce qu'on entend de plus en plus un peu partout dans le monde.

Ces événements jettent un nouvel éclairage sur le Caucase, une région oubliée de la planète, classifiée cette semaine par le quotidien Le Monde comme l'un des six principaux «points chauds» de l'univers.

Le conflit qui oppose depuis bientôt six mois la Géorgie à sa province séparatiste d'Abkhazie s'est accentué avec de nouveaux combats aux abords de la capitale abkhaze, Soukhoumi, qui ont fait, selon les Abkhazes, 80 morts et 8 blessés parmi les Géorgiens.

Les Abkhazes, pour leur part, ont annoncé un bilan de 150 victimes géorgiennes. Lundi et mardi, les indépendantistes

contre Tbilissi depuis juillet dernier, est depuis 1925 «république autonome», bien que les Abkhazes eux-mêmes ne comptent que pour 17% de la population de la province.

Malgré tout, les allogènes, comme ailleurs dans le Caucase, ont joui de privilège notamment dans l'administration locale, à l'époque de Brejnev. Avec l'arrivée de la perestroïka, les dirigeants communistes locaux, craignant de perdre leurs pouvoirs, se recyclèrent dans le nationalisme le plus excessif. Le président abkhaze Vladislav Ardzinba est à ce titre un exemple-type.

Mais, alors que la crise de l'Ossétie du Sud semblait en voie de se régler par un compromis, le conflit abkhaze, bien plus violent, ne présente guère la possibilité d'issue pacifique.

Bien plus grosse que l'Ossétie du Sud, l'Abkhazie compte pour près de la moitié de la façade maritime de la Géorgie. Les Géorgiens ne peuvent pas la laisser se séparer, ce qui explique la fermeté de Tbilissi: un mois à peine après la déclaration d'indépendance de l'Abkhazie, le 14 août dernier, les troupes géorgiennes s'emparaient sans difficulté de la capitale abkhaze, Soukhoumi, tandis que le président Ardzinba s'enfuyait avec ses proches à Gouda, bastion de la résistance abkhaze, qui a malgré tout tenu jusqu'à présent.

Deux acteurs inattendus

Les choses auraient pu en rester là, si deux acteurs externes plutôt inattendus n'étaient pas venus souffler sur ces braises déjà brûlantes.

1— Les Montagnards du Caucase. Alors que les combats faisaient encore rage en Ossétie du Sud, un autre se dessinait entre-temps plus au nord, impliquant cette fois les peuples caucasiens de Russie.

Sous l'égide des Tchétchènes, la plus importante de ces ethnies, s'était constituée la Confédération des peuples Montagnards du Cau-

caucase. Au début, ces peuples se bornaient surtout à combattre l'influence de Moscou.

Mais vers la fin septembre, on commença à signaler la présence en Abkhazie d'environ 5000 volontaires armés envoyés par la Confédération pour aider leurs «frères» abkhazes contre les Géorgiens. Ce qui signifiait que, formellement, la Géorgie se trouvait dès lors en guerre avec la Russie.

Pour compliquer encore la situation, un autre acteur est venu se mêler à ce jeu dangereux, à savoir l'ex-président géorgien Zviad Gamsakhourdia, renversé par un coup d'état en janvier 1992, et depuis réfugié en Tchétchénie.

La, le président déchu s'est trouvé un surprenant allié en la personne du dirigeant abkhaze en fuite, Vladislav Ardzinba, dont il soutient

case. Au début, ces peuples se bornaient surtout à combattre l'influence de Moscou.

Mais vers la fin septembre, on commença à signaler la présence en Abkhazie d'environ 5000 volontaires armés envoyés par la Confédération pour aider leurs «frères» abkhazes contre les Géorgiens. Ce qui signifiait que, formellement, la Géorgie se trouvait dès lors en guerre avec la Russie.

Pour compliquer encore la situation, un autre acteur est venu se mêler à ce jeu dangereux, à savoir l'ex-président géorgien Zviad Gamsakhourdia, renversé par un coup d'état en janvier 1992, et depuis réfugié en Tchétchénie.

La, le président déchu s'est trouvé un surprenant allié en la personne du dirigeant abkhaze en fuite, Vladislav Ardzinba, dont il soutient

depuis... les projets séparatistes!

En effet, les thèses de l'ex-président géorgien depuis sa fuite de Tbilissi s'accordent fort bien avec celles d'Ardzinba: tous deux prônent la création d'un état abkhazo-mingrélien (la Mingrétie est la région natale de Gamsakhourdia) sous le double leadership des deux hommes.

Ce virage à 180 degrés de Gamsakhourdia ne s'explique que par la haine qu'il voue aux actuels dirigeants géorgiens, Djaba Yosseliani, Tenguis Kitovani, le ministre de la défense, et surtout Edouard Chevardnadze, l'ancien

chef de la diplomatie soviétique et actuel président géorgien, qui l'ont chassé du pouvoir.

2— Moscou.

Voyant le conflit abkhaze menacer de faire tâche d'huile sur son propre territoire, la Russie, pour sa part, ne pouvait pas rester les bras croisés. Déjà aux prises avec la rébellion tchétchène, Boris Eltsine ne pouvait faire mieux que de tenter de désamorcer la crise chez son voisin immédiat.

Comme il l'avait fait plus tôt pour l'Ossétie, un accord de cessez-le-feu fut ainsi conclu le 3 septembre à Moscou, accord stipulant entre autres le dépôt des armes lourdes par les Géorgiens, qui devraient désormais se cantonner à un rôle de police, ce

en échange de quoi les volontaires montagnards devaient se retirer de l'Abkhazie.

Quant aux troupes russes de Géorgie, elles devaient observer une stricte neutralité. L'accord ne survécut pas bien longtemps.

Le 25 septembre, le parlement russe exigeait «l'arrêt des combats et le retrait des forces géorgiennes d'Abkhazie», ce à quoi Chevardnadze répliqua qu'il s'agissait d'une «ingérence agressive dans les affaires internes d'un état souverain».

«Eltsine n'a rien à voir»

Après avoir rencontré Boris Eltsine, le président géorgien se déclara convaincu que «le président Eltsine n'avait rien à voir avec la résolution du parlement». Pourtant, le même Eltsine déclarait quelques jours plus tard que Moscou pouvait utiliser «les moyens qui s'imposent» pour défendre les Russes vivant dans les zones de conflit.

Le 3 octobre, nouvelle bombe: Tbilissi annonce la «nationalisation» de l'armement des troupes russes en Géorgie. Du coup, les choses devenaient plus claires, et le ministre russe de la défense, le général Pavel Gratchev, pouvait donner l'ordre aux troupes russes en question de répliquer contre toute tentative d'«expropriation des objectifs militaires et civils russes.»

La réponse du leader géorgien Yosseliani fut un ultimatum: «Si, dans un délai de dix jours, les troupes russes de Géorgie n'ont pas quitté la République, elles seront traitées comme une armée d'occupation et traitées comme telle.»

Les Géorgiens accusent maintenant Moscou de soutenir ouvertement les Abkhazes, ce que Moscou nie évidemment. Sur le terrain, les prétentions géorgiennes d'en finir avec la résistance abkhaze ont été elles-mêmes réduites à néant par l'envoi de renforts envoyés par la Confédération. Celle-ci menace d'envoyer jusqu'à 40 000 combattants, c'est-à-dire autant d'hommes que Chevardnadze peut en mobiliser de son côté.

Le Caucase Nord s'enfoncé chaque jour davantage dans le chaos, échappant à la fois de plus en plus au contrôle de Moscou et de Tbilissi. Ironie suprême, l'Abkhazie, se situe comme par hasard à proximité de la station balnéaire de Sochi, où les présidents Bush et Eltsine viennent tout juste de signer l'un des plus importants traités de désarmement de ce siècle.



Edouard Chevardnadze a évoqué une intervention des Russes ou des casques bleus.



Un combattant abkhaze, jeudi dans les alentours de la capitale Soukhoumi toujours aux mains des Géorgiens.

Depuis Moscou, un point de vue abkhaze

territoriale de notre État.

Alors, que faire de ces Abkhazes qui revendiquent une certaine forme d'autonomie à l'intérieur d'une entente fédérale avec le gouvernement géorgien? Ce que les Abkhazes recherchent, c'est une reconnaissance de leur existence comme entité ethnique différente du groupe majoritaire.

Cela se traduirait, en termes politiques, par la création d'un parlement double dont les députés seraient élus de deux manières: selon la distribution ethnique, (ce qui ne donnerait aux Abkhazes que 20% des sièges, 45% revenant aux Géorgiens), ou simplement par circonscription.

Mais le gouvernement géorgien a refusé les propositions de type fédératif faites par les Abkhazes, ce qui a signifié un prolongement des combats.

Selon les autorités géorgiennes, l'intervention des troupes russes en faveur des nationalistes abkhazes seraient à l'origine de cette résistance. Les Russes fourniraient entre autres des armes et tenteraient de s'emparer des lignes de chemin de fer qui bordent la mer Noire.

Les autorités russes nient toutes ces allégations, protestant que les troupes qui se trouvent sur les lieux tentent plutôt de tempérer les ardeurs des protagonistes. D'autre part, les Abkhazes ont reçu l'aide d'autres peuples musulmans réunis sous les auspices de la «Confédération des peuples des montagnes caucasiennes». Venant du nord, quelques centaines de combattants se sont joints à la cause des Abkhazes de façon active. Ils ne représentent qu'en-

viron 10% des quelque 1500 volontaires combattant du côté abkhaze.

Malgré leur petit nombre, ces soldats de fortune ont tout de même réussi à occuper le tiers du territoire de l'Abkhazie situé au nord de la capitale, Soukhoumi.

Cette dernière étant sous contrôle géorgien, les séparatistes ont établi une capitale temporaire à Gouda. Le parlement abkhaze se trouve donc divisé en deux: les parlementaires d'origine géorgienne sont restés à Soukhoumi et les Abkhazes, Russes, Arméniens, Grecs et autres — qui supportent la cause des premiers — se sont réorganisés à Gouda.

Nulle part où se sauver

Beaucoup d'habitants de Soukhoumi ont dû quitter leur logis. C'est le cas d'Arda Inal-Ipa qui, travaillant comme psychologue à l'Institut de la langue, de la littérature et de l'histoire abkhazes, est étiquetée d'office comme «nationaliste».

Les Géorgiens refusent catégoriquement de reconnaître que les Abkhazes comptent parmi les premiers occupants de cette région. Ils prétendent qu'ils sont arrivés dans ce qui s'appelle l'Abkhazie seulement au cours du 18e siècle, depuis le nord du Caucase.

Comme preuve, les Géorgiens soulignent que les langues parlées par les deux groupes proviennent de familles différentes. Cela reviendrait donc à dire que les Abkhazes occupent des terres géorgiennes qui doivent être récupérées à tout prix. C'est d'ailleurs ce qui est enseigné à tous

les enfants géorgiens à l'école.

C'est ce qui amène Mme Inal-Ipa à la conclusion qu'«il serait bien difficile d'envoyer des gens se battre pour des raisons répressibles, mais si leur éducation les convainc que c'est pour la bonne cause, ils se battront volontiers».

Pour les Abkhazes, la situation se présente tout autrement. Tout d'abord, ils assurent de leur côté que beaucoup de preuves historiques existent qui témoignent de la présence des Abkhazes dans la région dès le début de l'ère chrétienne. Des documents, des traités, des récits de guerre, mais aussi la toponymie de la région (avant qu'elle ne soit complètement transformée à l'époque soviétique), semblent soutenir cette prétention.

La situation des Abkhazes est bien délicate car comme le souligne Mme Inal-Ipa, «quand on compare notre situation à celle des Arméniens du Karabakh, on remarque qu'en dernier recours, ceux-ci peuvent toujours se tourner vers l'Arménie et démentager pour se sauver du désastre. Nous, on n'a nulle part où aller, où l'on pourrait retrouver notre culture».

Elle précise: «Nous sommes d'ailleurs si peu nombreux en Abkhazie que je considère ce qui se passe maintenant chez nous comme une catastrophe. Car ils ont brûlé les archives, à l'Institut de la langue, de la littérature et de l'histoire abkhazes. Ils ont fait de même avec le Musée de la littérature abkhaze. C'est donc difficile de prévoir ce qu'il restera de la culture abkhaze une fois ce conflit terminé.»

ciel 98.5

Cette année, écoutez CIEL!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

MAROC

IDENTIFIEZ
5 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 26 FÉVRIER 1993

MOT PASSEPORT	DATE DE DIFFUSION	REMPLISSEZ ET RETOURNEZ À: CIEL, C.P. 985, LONGUEUIL J4H 3Z3
NOM	PRÉNOM	
ADRESSE		
VILLE	CODE POSTAL	
TELEPHONE		

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIE REFUSÉE.

LE DEVOIR

Emmanuelle Tremblay

collaboration spéciale

MOSCOU — Le conflit entre les nationalistes abkhazes et le gouvernement géorgien n'est-il qu'une de ces innombrables disputes territoriales étouffées dans la cocotte-minute de l'État soviétique?

Dans le cas de ce petit peuple d'à peine 100 000 âmes, (sur le demi-million qui peuple l'Abkhazie), on parle aussi de lutte religieuse, car c'est à l'islam que la majorité des Abkhazes sont associés.

Mais pour Arda Inal-Ipa, une Abkhaze de 35 ans réfugiée à Moscou, tout ce conflit n'est que politique: «Si on lui donne des connotations religieuses, c'est pour compromettre les Abkhazes, car les musulmans ont bien mauvaise presse.»

En fait, c'est une lutte entre un groupe ethnique majoritaire (les Géorgiens) qui refuse de reconnaître le droit d'un groupe minoritaire à vivre sur un territoire et à avoir un certain contrôle sur sa destinée.

Ce groupe minoritaire, ce sont les Abkhazes qui, suite à une déclaration de souveraineté faite par leur Soviet suprême à la fin juillet, ont dû réagir à l'invasion des troupes géorgiennes le 14 août suivant.

Pour expliquer cette réaction pour le moins agressive de la part de son gouvernement, Edouard Chevardnadze s'exprimait à la télévision le lendemain: «À l'instar de nos ancêtres, nous ne reculerons devant rien dans la lutte pour la protection de l'intégrité

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Nouvel attentat à Medellín : 2 morts

BOGOTA (Reuter) — Un nouvel attentat à la voiture piégée a fait deux morts, 37 blessés et d'importants dégâts vendredi dans la ville de Medellín, siège d'un des principaux cartels de drogue de Colombie, ont annoncé les autorités.

Au cours des trois derniers mois, une dizaine d'attentats de ce type ont visé les forces de l'ordre. Au total, 73 policiers ont été tués par les trafiquants de drogue.

Le maire de Medellín, Luis Alfredo Ramos, a reproché au gouvernement d'avoir oublié sa ville. «Medellin n'a pas reçu un seul appel de solidarité ou une manifestation de soutien du gouvernement après les derniers attentats. Il semble que les principaux responsables du gouvernement sont en vacances collectives, il semble que Medellín n'existe pas».

Les vents violents pourraient empêcher la récupération du pétrole du Braer

SUMBURGH (Reuter) — Les spécialistes ont prévu de commencer à pomper en début de semaine prochaine le pétrole du Braer, aux îles Shetland depuis mardi, mais le mauvais temps pourrait les contraindre à repousser une nouvelle fois leurs tentatives, ont déclaré les sauveteurs.

Les équipes de sauvetage n'ont pas pu intervenir pour lutter contre la marée noire en raison des vents violents et de la mer houleuse qui persistent depuis le naufrage. Les vents, qui soufflaient en tempête vendredi avec des pointes à 115

km/h, devraient se renforcer encore et atteindre près de 160 km/h dimanche, selon les services de météorologie.

Cette aggravation intervient alors que le pétrolier, qui faisait route de Norvège vers le Canada avec un cargaison de 84 500 tonnes de brut léger, montre des signes de rupture entre la salle des machines et la zone des soutes.

Geert Koffeman, de la compagnie de sauvetage en mer Smit Tak, a dit espérer commencer mardi à pomper le pétrole qui reste dans les soutes - plus de la moitié de la car-

gaison initiale, selon ses estimations. Mais le mauvais temps risque d'empêcher les experts de monter sur l'épave pour fixer les pompes.

Le matériel arrivera en tout état de cause samedi de Rotterdam. Une barge d'une capacité de 8 000 tonnes sera aussi sur place lundi si le temps le permet.

Les six Dakota DC-3 chargés de répandre des produits dispersants sur la nappe de pétrole, qui s'étale sur 12 milles (22 km), ont été cloués au sol vendredi pour la deuxième journée consécutive en raison des

vents. Mais, a précisé le secrétaire britannique aux Transports, la nature fait le travail elle-même.

«En raison des conditions météo, la nature fait elle-même une bonne partie du travail de dispersion du pétrole (...) Vous pouvez constater que le pétrole s'est déjà dispersé dans une bonne proportion», a expliqué John McGregor.

Pour rassurer les consommateurs sur la qualité des produits des Shetlands, les autorités ont annoncé l'interdiction de la pêche dans une zone de 1.000 km² autour de l'épave.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONTRÔLEUR

Notre société qui oeuvre dans le domaine de la construction est à la recherche d'une personne qui:

FONCTIONS

- Voit aux opérations comptables quotidiennes (dans un cadre informatique), à la supervision et à la formation du personnel;
- Assure la préparation et la révision des budgets;
- Prépare les rapports financiers mensuels;
- Implante et assume le suivi des contrôles;
- Monte les dossiers de fin d'année.

EXIGENCES

- Titre professionnel ou expérience équivalente;
- Expérience pertinente de 3 à 5 ans;
- Familiarité avec les systèmes comptables informatisés et LOTUS 123.

RÉMUNÉRATION

Suivant les exigences du poste et des qualifications.

Faire parvenir votre C.V. avant le 19 janvier 1993 :

Poste de contrôleur
CONSTRUCTION N.R.C. INC.
160, rue Deslauriers
Ville Saint-Laurent (Québec)
H4N 1V8

(Aucun accusé de réception ne sera expédié.)

DISTRICT SCOLAIRE No. 24 (KAMLOOPS) EST À LA RECHERCHE DE PROFESSEURS BILINGUES

Nous sommes à la recherche de professeurs bilingues du jardin d'enfance à la 12e année scolaire, pour l'année scolaire 1993-94.

Qualifications requises:

- excellente maîtrise du français à l'oral et à l'écrit;
- très bonne connaissance de l'anglais;
- formation d'enseignant(e) appropriée ou expérience;
- admissibilité au certificat d'enseignement de la Colombie Britannique.

Tout professeur qualifié, intéressé à poursuivre une carrière d'enseignant(e) dans un district progressif, dans une région du Canada jouissant d'un climat idéal est invité à faire parvenir leur curriculum vitae indiquant trois références avant le 30 janvier 1993 à:

Gilles Joubert
Directeur d'éducation
School District No. 24 (Kamloops)
Kamloops, B.C. V2C 3X7
Télécopieur (604) 372-1183

Les entrevues auront lieu dans votre région au mois de février 1993

Seulement les candidat(e)s sélectionné(e)s seront contacté(e)s.

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des sciences sociales

POSTE DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

PROFESSEURE OU PROFESSEUR EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE

Le Département d'anthropologie de la Faculté des sciences sociales cherche une ou un anthropologue avec expérience de terrain et des intérêts marqués pour l'enseignement, la recherche et l'application des savoirs anthropologiques. Les domaines prioritaires sont les suivants : anthropologie symbolique, méthodes quantitatives, questions autochtones et anthropologie de la santé.

FONCTIONS

Enseignement de l'anthropologie sociale et culturelle aux trois cycles; recherche scientifique et direction de mémoires ou de thèses dans le(s) domaine(s) de spécialisation; participation aux activités académiques et administratives du département.

EXIGENCES

Ph.D. ou l'équivalent.

L'Université applique un programme d'accès à l'égalité qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL : Selon la convention collective. Régime d'emploi à plein temps.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : Juin 1993

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, un dossier académique, des tirés à part de leurs publications, une lettre décrivant leur orientation de carrière en enseignement et recherche, et les noms et adresses de trois personnes pouvant fournir des recommandations, avant le 19 février 1993 à :

M. François Trudel, directeur
Département d'anthropologie
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval
Ste-Foy (Québec), G1K 7P4



Association des Universités et Collèges du Canada / Association of Universities and Colleges of Canada

AGENT DE LIAISON

La Division internationale de l'Association des Universités et Collèges du Canada recherche un agent de liaison pour sa section des relations académiques. Sous l'autorité du directeur adjoint, le titulaire s'acquittera de la formation de liaison et d'information ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets ayant pour objet de promouvoir et de faciliter les relations internationales des universités canadiennes.

Le poste demande un grade supérieur, de préférence en relations internationales ou dans une discipline connexe; un minimum de deux années d'expérience dans un poste semblable aux responsabilités comparables; une bonne connaissance des universités du Canada et de l'étranger, particulièrement celles d'Europe; la connaissance des ministères fédéraux et provinciaux; l'aptitude à communiquer verbalement et par écrit; l'aptitude à effectuer de la recherche de façon autonome; une bonne capacité de gérer un projet et une compétence en administration; la capacité de prendre des initiatives et de travailler de façon autonome; une connaissance pratique des ordinateurs et l'aisance dans les deux langues officielles.

L'AUCC offre un excellent programme d'avantages sociaux comprenant un congé annuel de quatre semaines, un régime de retraite intéressant et des régimes d'assurance-vie, invalidité, de soins médicaux, dentaires et de la vue. Le traitement initial est de 34 891 \$.

Les candidats qualifiés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au Bureau des ressources humaines, AUCC, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 18 janvier 1993.

NOTE: Bien que toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité, nous n'enversons d'accusés de réception qu'aux demandes qui seront retenues.

L'AUCC offre un milieu de travail stimulant et exempt de fumée et elle favorise l'égalité des chances en matières d'emploi.

Éditeur recherche
DIRECTRICE ou DIRECTEUR
pour diriger une collection de livres pour la jeunesse.
• Expérience requise.
Envoyer votre c.v. au :
DOSSIER 1520
LE DEVOIR
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3S6

L'École Selwyn House
(fondée 1908)
une école privée à Montréal recherche
Un(e) Enseignant(e) en immersion française
Poste:
• Enseignant(e) en immersion française, 6ième année (primaire)
Fonctions:
• Enseignement du français, des mathématiques, des sciences naturelles, des sciences humaines, de l'éducation morale et de l'informatique
• Poste à temps plein pour septembre 1993
Qualifications:
• Formation de généraliste au primaire
• Expérience en immersion française ou comme titulaire de classe au 2ième cycle
Habiletés requises:
• Excellente maîtrise de la langue orale et écrite
• Aptitudes à travailler en équipe
• Capacité d'organiser et de participer à des activités parascolaires
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 22 janvier 1993 à
M. William Mitchell, Directeur
L'Association Selwyn House
95, Chemin Côte St-Antoine
Westmount, Québec
H3Y 2H8
no de permis 749289

Les postes sont
offerts également
aux hommes et
aux femmes

Association des collèges communautaires du Canada / Association of Canadian Community Colleges
Directrice/Directrice, Services internationaux
L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est une association nationale dont le but est de faire valoir les intérêts de ses membres, les 160 collèges communautaires, Instituts techniques et cégeps du Canada. L'un des principaux rôles confiés à l'Association est l'élaboration et l'administration de programmes internationaux, ce qui comprend des services axés sur l'internationalisation des établissements membres dans le but d'aider ces derniers à devenir plus aptes à répondre aux besoins du monde des affaires et du secteur industriel. Le renforcement des capacités des établissements et de leur aptitude à travailler sur la scène internationale est une priorité tout comme la création d'occasions de collaboration entre le secteur privé canadien et les établissements membres de l'ACCC.
Le directeur ou la directrice des Services internationaux devra diriger une équipe de 40 personnes. Le candidat ou la candidate retenu(e) possèdera
— une connaissance des questions et des priorités face à l'aide canadienne au développement international et des différents bailleurs de fonds internationaux, de même qu'une expérience en gestion de projets internationaux;
— une expérience considérable en administration (y compris la planification stratégique), d'excellentes aptitudes sur le plan de la gestion des budgets, et une connaissance du réseau des collèges et des instituts du Canada;
— une aptitude à travailler de façon autonome et à gérer, au Canada et dans quelque 60 pays à l'étranger, des activités dont la valeur totale s'élève à environ 20 millions de dollars;
— une maîtrise du français et de l'anglais parlé et écrit.
Une expérience de travail dans le milieu collégial serait un important atout.
Il s'agit d'un poste très exigeant qui demande un haut degré de visibilité publique et de responsabilité financière. Bien que les voyages à l'étranger soient nécessaires à l'occasion, les activités de ce poste se déroulent particulièrement au Canada auprès du gouvernement fédéral et des établissements membres.
L'ACCC offre une gamme complète d'avantages sociaux.
Le poste est situé à Ottawa (Ontario).
La date limite pour faire parvenir votre résumé est le 20 janvier 1993.
Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur demande à la:
Gérante aux Services à l'Administration
Association des collèges communautaires du Canada
1223, rue Michael nord Bureau 200
Ottawa (Ontario) K1J 7T2
L'Association accusera réception de chaque demande reçue.

UNIVERSITÉ LAVAL / Département des littératures
PROFESSEURE, PROFESSEUR EN ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES
Le département des littératures désire pourvoir un poste de professeur de carrière.
FONCTIONS
La personne titulaire de ce poste devra :
— Assumer aux trois cycles un enseignement en études cinématographiques;
— Assumer la direction de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat;
— Avoir des activités de recherche reconnues;
— Participer aux activités départementales et universitaires.
CRITÈRES DE SÉLECTION
— Doctorat en études cinématographiques (ou l'équivalent);
— Expérience de l'enseignement au niveau universitaire;
— Connaissance des théories du langage cinématographique, des théories de la communication et de la réception filmiques, de l'histoire et de l'esthétique du cinéma;
— Expérience de la recherche, publications ou subventions à l'appui;
— Aptitude à travailler en équipe dans le domaine de la recherche;
— Aptitude à effectuer un travail de recherche dans le cadre de projets subventionnés.
TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL
Selon la convention collective en vigueur.
L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité en emploi qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes.
ENTRÉE EN FONCTION : Le 1er juillet 1993
Faire parvenir sa candidature accompagnée d'un curriculum vitae et de trois lettres de recommandation avant le 15 mars 1993 à :
Madame Marthe Pagé, directrice
Département des littératures
Faculté des lettres
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval, Québec G1K 7P4
En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux immigrantes et immigrants reçus.

UNIVERSITÉ LAVAL / Département de Langues et linguistique / Faculté des lettres
PROFESSEUR OU PROFESSEURE
Le Département de langues et linguistique désire pourvoir trois postes de professeur ou de professeure.
Postes à temps complet. Conditions d'engagement et traitement selon la convention collective en vigueur entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs de l'Université Laval. Date d'entrée en fonction : le 1er juin 1993.
DESCRIPTION DU PREMIER POSTE de français langue seconde ou étrangère : Enseignement dans les programmes de français langue seconde ou étrangère. La charge d'enseignement comprendra des cours qui proposent une réflexion axée sur l'analyse de la compréhension/production du discours oral, tels que communication orale, grammaire de l'oral, textes oraux. Recherche en didactique du français langue seconde ou étrangère. Encadrement d'étudiants/es de 2^e et 3^e cycles.
QUALIFICATIONS : Doctorat en didactique des langues secondes ou étrangères ou doctorat en linguistique avec concentration en didactique des langues secondes ou étrangères. Expérience de l'enseignement du français langue seconde ou étrangère en milieu universitaire et expérience de la recherche universitaire en didactique du français langue seconde ou étrangère. Dossier de publications et aptitude au travail en équipe. Excellente connaissance du français et de l'anglais.
DESCRIPTION DU DEUXIÈME POSTE de français langue seconde ou étrangère : Enseignement dans les programmes de français langue seconde ou étrangère. La charge d'enseignement comprendra des cours qui proposent une réflexion axée sur le fonctionnement des langues française et anglaise, et éventuellement espagnole, tels que linguistique différentielle et stylistique et traduction. Recherche en didactique des langues secondes ou étrangères. Encadrement d'étudiants/es de 2^e et 3^e cycles.
QUALIFICATIONS : Doctorat en didactique des langues secondes ou étrangères ou doctorat en linguistique avec concentration en didactique des langues secondes ou étrangères. Expérience de l'enseignement du français langue seconde ou étrangère en milieu universitaire et expérience de la recherche universitaire en didactique des langues. Dossier de publications et aptitudes au travail en équipe. Excellente connaissance du français et de l'anglais et éventuellement de l'espagnol.
IMPORTANT : Prière de préciser lequel des deux postes vous postulez.
DESCRIPTION DU POSTE en didactique de l'anglais langue seconde ou étrangère : Enseignement, en anglais et en français, dans les programmes de didactique des langues secondes ou étrangères et de langue et linguistique anglaises, notamment de cours de didactique de l'anglais au primaire et au secondaire, de techniques d'enseignement de l'anglais langue seconde ou étrangère, de stages. Recherche dans le domaine et encadrement d'étudiants/es de 2^e et 3^e cycles.
QUALIFICATIONS : Doctorat en didactique des langues secondes ou étrangères ou doctorat en linguistique avec concentration en didactique des langues secondes ou étrangères. Expérience en enseignement de l'anglais langue seconde ou étrangère au primaire ou au secondaire et expérience de la recherche universitaire en didactique des langues orientée vers l'anglais langue seconde ou étrangère. Dossier de publications dans le domaine. Aptitude au travail en équipe. Excellente connaissance de l'anglais et du français.
L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes.
Les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité et devront être reçues au plus tard le 15 mars 1993. Les personnes intéressées devront faire parvenir un curriculum vitae complet et à jour, un exemplaire des principales publications, ainsi que le nom, l'adresse de trois répondants/es et, le cas échéant, la liste des employeurs, à l'adresse suivante :
Monsieur le directeur
Département de langues et linguistique
Faculté des lettres
Pavillon Charles-De Koninck, 2289
Université Laval
Sainte-Foy (Québec) Canada
G1K 7P4
N.B. : Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyens/nés canadiens/nés et aux résidents/es permanents/es.

ÉDITORIAL

L'impasse de M. Mulroney

LE CORPS DIPLOMATIQUE le félicite, ses adversaires politiques se taisent, quelques éloges font leur chemin dans des pages éditoriales constamment hostiles. En accordant une série de postes d'ambassadeurs à des professionnels plutôt qu'à des amis du régime, le premier ministre du Canada a suscité l'étonnement général. Les plus sceptiques affirment que les copains conservateurs ne perdent rien pour attendre, qu'une dizaine de vacances au Sénat toujours père les consoleront des beaux séjours exotiques qui viennent de leur échapper. Si tel n'est pas le cas, et d'autres nominations récentes permettent de l'espérer, il faudra toutefois conclure que Brian Mulroney a grandi dans la tâche qu'il s'approprie peut-être à abandonner.

Élevé depuis l'adolescence dans le sérail conservateur qui n'avait rien d'un pur séminaire, M. Mulroney débarquait au 24 Sussex, en 1984, sous le signe du triomphe de l'esprit partisan, en agitant ouvertement l'assiette au beurre. Il aura fallu bien des accidents et des scandales petits et grands pour qu'il prenne quelque distance, mais son deuxième mandat a non seulement été plus propre que le premier, il a marqué un net changement dans la conduite des choses publiques: le cabinet a cessé d'être une porte tournante, les enquêtes ont diminué autour de la députation, plusieurs grandes agences gouvernementales sont passées aux mains d'experts plutôt que de courroies de parti.

Les nominations diplomatiques sont un baromètre de cet assainissement. Le trajet de Brian Mulroney a été l'inverse de celui de Pierre Trudeau, entré en politique par l'élégant trempin des idées, et sorti par la fabrique des augez partisans. On comprend fort bien la difficulté qu'éprouve le premier ministre à tirer sa révérence, au moment où il maîtrise mieux sa charge et se sent le plus apte à servir encore. Mais il n'a guère le choix.

Non pas que son mandat soit un échec. Les deux grands maux dont souffre le Canada, sa monstrueuse dette publique et la mésentente entre ses peuples, ont pris leur source ou se sont avivés sous le gouvernement précédent. Mais les solutions du gouvernement conservateur n'ont pas suffi. Six ans de conciliation constitutionnelle ad nauseam viennent de se terminer sur un

non-lieu, l'effort ayant été valeureux mais impuissant à produire une proposition acceptable. Le bilan économique est plus chaotique.

En précipitant avant l'heure le Canada dans la récession, la rigide politique monétaire que soutenait le gouvernement a largement empêché la libéralisation des échanges commerciaux de porter ses fruits. Si bien que ce qui aurait pu être la pièce maîtresse du mandat conservateur, un vecteur de prospérité si possible, s'est mué en marécage. Sauf au Québec, où les milieux d'affaires restent assez solidement convaincus des mérites du traité nord-américain - comme l'indique un tout récent sondage du Conseil du patronat - l'opinion est partout troublée sinon retournée contre l'accord de 1988. Les seuls dossiers où le gouvernement s'en tire sans trop de mal, et même avec quelques fleurons, touchent de moins près le citoyen. Le meilleur exemple en est la politique étrangère où l'équipe Mulroney a donné beaucoup plus de cohérence et d'impact à l'intervention canadienne dans les débats et conflits internationaux. C'est une scène où on attendait peu des conservateurs, et où ils ont produit beaucoup, mais rien qui puisse rapporter des dividendes électoraux surtout en période de marasme économique.

Viscérale, la désaffection paraît insurmontable

Le bilan est gris, fait d'occasions ratées plutôt que de grandes catastrophes, mais peu de gouvernements en présentent de plus roses dans les pays industrialisés, tous affligés de la même grippe qu'ils célébraient hier sous le nom d'interdépendance. Ceux qui en font les frais sont les figures de proue, qu'ils s'appellent François Mitterrand, John Major ou Brian Mulroney, et viendra bien le tour de Bill Clinton. Les plus fraîchement élus peuvent toujours espérer des jours meilleurs, les autres ne peuvent compter remonter le courant, la fatigue accentuant le problème. C'est le

cas pour M. Mulroney à l'égard duquel la désaffection semble désormais insurmontable.

Les tréfonds d'impopularité que connaît le Parti conservateur, surtout au Canada anglais, paraissent tenir d'abord à sa personne. Il y a là des désaccords réels. Il est solide et bien ancré, le courant canadien de pensée qui se méfie de toute ouverture trop systématique envers le voisin américain, qui honnit la façon conservatrice de vouloir alléger le rôle de l'État, et qui tient à remettre en question une fiscalité toujours favorable aux nantis. Mais la réputation dont souffre M. Mulroney va bien au-delà des différends idéologiques. Elle est viscérale. Et elle met au jour, quand on l'entend à l'état brut comme il arrive dans diverses manifestations, de bien douteux automatismes.

L'homme porte encore la marque de ses débuts sous le signe du patronage, et peu de ses détracteurs ont remarqué son début de conversion. Mais le mépris qui le poursuit, caché fréquemment sous le prétexte de son favoritisme envers le Québec, tient souvent, trop souvent, à ses origines. Quand les plus subtils des analystes canadiens frappent d'interdit l'idée que le prochain premier ministre pourrait venir du Québec, et finissent par trouver des raisons pour s'en justifier, c'est que le venin est distillé à demeure. M. Mulroney fait figure de dernier d'une lignée dont on ne cache plus sa hâte de se débarrasser et M. Jean Chrétien, le chef libéral qui traîne derrière son parti dans les sondages, fait aussi les frais de ce syndrome.

Qu'il livre une dernière bataille l'autonomie prochain ou qu'il parte dès maintenant, M. Mulroney ne pourra rebâtir la confiance, même s'il consentait à d'importants virages politiques. Le terrain est miné. Il peut se consoler en se disant que son départ pourrait forcer non seulement son parti, mais tous les autres, à se secouer et à revoir leur leadership. Les changements de génération ne règlent pas tout, loin de là, mais ils peuvent débloquer des impasses. Personnelle, celle que vit le premier ministre, et autour de laquelle il tempore, reflète aussi celle d'une classe politique en déroute. Elle ne peut durer trop longtemps.

LISE BISSONNETTE



Daniel Latouche

Cherchez le fou

J'EN SUIS à ma troisième tentative et l'inspiration géniale se fait toujours attendre. Peut-être la quatrième? Mais voilà, j'en ai marre d'attendre. Je ne demande pourtant pas la Lune, seulement quelques petits paragraphes subtils qui assoieraient à tout jamais ma réputation de fin observateur de la scène politique.

Dix ans d'études en science politique et je ne suis toujours pas capable de prédire si oui ou non Brian va foutre le camp. A quoi peut bien servir l'éducation? J'en suis réduit à faire comme tous les bons journalistes et aligner les 12 raisons valables qui confirmeraient son départ pour ensuite identifier les 17 signes selon lesquels il ne partira pas. Depuis une semaine, je collectionne tous les signaux qui ont été offerts par les uns et les autres. J'en possède quelque 268.

Il faut dire que tous les signaux servent habituellement aux deux camps. Ainsi, on a fait dire aux poches sous les yeux de M. Mulroney qu'elles annonçaient son départ imminent et que seul le dernier des imbéciles était incapable d'en déduire qu'elles indiquaient hors de tout doute que l'homme avait décidé de prendre son mal en patience et de rester. La nomination madame Chose à la tête de nos vieux tanks et de nos destroyers troués a elle aussi été interprétée dans un sens puis dans l'autre, tout comme l'a été le fait que Mila n'ait pas encore été vue chez Birks cette année et que son mari portait les mêmes vieux chandails pour ses entrevues de fin d'année qu'en décembre 1991.

Je cherche une théorie, quelque chose de savant qui non seulement prédit, mais expliquerait le départ ou le non-départ du premier ministre. Mais pas n'importe quelle théorie. J'en voudrais une que je pourrais retourner au placard si jamais l'individu décidait de ne pas s'y conformer. Les meilleures théories sont toujours celles qui permettent des ajustements post-facto. Après tout, on retourne bien ces cadeaux qui ne font pas l'affaire; pourquoi ne pourrait-on pas faire de même avec les théories insatisfaisantes. Pourquoi ne pas proclamer le 25 janvier, par exemple, le Boxing Day de toutes les explications mal foutues.

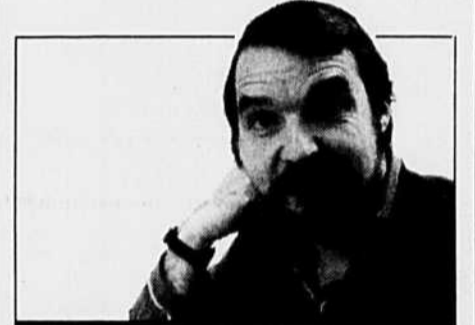
J'ai fouiné à droite et à gauche des théories de mes savants collègues, question de voir si je ne pourrais pas faire quelques petits emprunts subtils. Rien. Tous ces analystes sont très forts pour ce qui est des signaux et des explications qui vont être avérés a posteriori, mais pour ce qui est des prédictions avec de l'argent sur la table, vous reviendrez. Des peureux. Jeffrey Simpson du Globe and Mail et du DEVOIR à l'air certain qu'il va partir. Il l'est en fait depuis le soir du référendum et si jamais Brian nous quitte effectivement — Dieu que cette phrase a une belle sonorité —, alors il faudra bien lui en donner le crédit. Chantale Hébert du DEVOIR est du même avis, du moins l'était-elle jusqu'au moment de ses vacances. Michel Lacombe de Radio-Canada penche plutôt pour le maintien à son poste. Michel Vastel a vraiment l'air d'hésiter et Lysiane Gagnon ne s'est pas encore vraiment prononcée.

Cette incapacité de la classe journalistique canadienne à s'entendre sur une question finalement assez facile à résoudre a quelque chose de surprenant et mérite qu'on s'y attarde. Transférez le cas de Brian — «transférer», quel autre joli mot et qui rime si bien avec Mulroney — transférez-le dans le contexte d'un autre pays et imaginez la suite des événements.

Au pouvoir depuis huit ans, le président ou le premier ministre du pays en question a finalement atteint l'un des trois grands objectifs qu'il s'était fixés à son entrée en politique. Ses adversaires affirment que c'est catastrophique, mais au baseball une moyenne de 333 n'est pas si mal. C'est le cas de M. Mulroney avec le libre-échange. Il le voulait, il l'a eu, et nous aussi. Mais il a échoué pour ses deux autres objectifs et il avoue lui-même qu'il n'a pas la moindre idée des mesures à prendre pour les résoudre dans un éventuel troisième mandat. Je parle ici des finances du gouvernement fédéral et de la réconciliation nationale. Bref, tout comme George Bush, le premier ministre canadien a gagné sa guerre du Golfe, mais s'est révélé incapable de mobiliser à son avantage les gains de 1988. Pourquoi donc resterait-il s'il n'a plus rien à prouver? Pourquoi le réélire?

Deuxième tableau, le référendum. Je ne connais pas d'autre situation où un président s'est engagé à fond dans un référendum au cours d'un deuxième mandat, l'a perdu, et a décidé par la suite de demeurer à son poste comme si de rien n'était. Ce n'était sûrement pas la vision des choses de de Gaulle. Pire encore, ce n'est pas un secret pour personne que le premier ministre porte une partie considérable du blâme pour la défaite d'octobre dernier. On ignore encore qui a gagné le référendum et le sens qu'il faille donner au NON des Canadiens et des Québécois. On sait cependant que personne n'a dit OUI à Brian.

Troisième tableau, les taux de popularité. Ce n'est pas tellement qu'ils soient bas et qu'ils l'aient été depuis des lustres. Comme l'aime à le souligner le premier



ministre, ce n'est pas la première fois qu'il tire de l'arrière dans les sondages. L'important, c'est plutôt qu'il n'a l'appui d'aucune catégorie de la population canadienne. Vous avez beau mélanger toutes les caractéristiques géographiques ou démographiques, les niveaux de revenus ou d'éducation, vous n'y arriverez pas. Tous les groupes d'âge, toutes les régions, tous les types d'emploi, les deux sexes et probablement le troisième, les catholiques, les électeurs qui habitent les petites villes, ceux qui ne regardent pas la télévision, inventez-vous une catégorie d'électeurs — les femmes de 30 à 35 ans qui ont 14 ans de scolarité, mariées deux fois, avec quatre enfants et qui aiment le Corn Flake — et vous pouvez être certain que Brian n'y obtient pas la majorité des appuis. Il n'a même pas la faveur de ceux qui disent avoir voté conservateur en 1988.

Jacques Parizeau est probablement plus populaire que lui au Yukon ou en Alberta.

Autre indice, avec ou sans lui, le Parti conservateur court actuellement le risque d'être carrément éliminé de la carte électorale. La dernière fois que cela lui est arrivé, il a mis 20 ans à s'en remettre.

Croyez-vous qu'un président français, confronté à la même menace d'élimination par le vide, choisirait de s'accrocher à son poste? Pensez-vous qu'on le laisserait faire?

Dans un pays sérieux et un système politique qui se respecte, Brian Mulroney aurait déjà démissionné ou se serait fait foutre à la porte. Or, rien de tout cela ne s'est produit et, à moins de prendre ses souhaits pour la réalité, rien ne permet de déceler un mouvement inévitable dans cette direction. Ce n'est pas tant que Brian démissionne ou ne démissionne pas qui nous intéresse ici, mais le fait que rien d'une telle décision ne transparaît actuellement. Le système ne fait preuve d'aucune logique. Il tourne à vide.

Il faut donc choisir entre deux options: ou bien Brian Mulroney est un mégalomane ou bien le Canada est un pays de fous qui échappe aux règles habituelles de la démocratie politique. La question de savoir s'il va partir ou non est véritablement une question de fou, mais peut-être pas celle qu'on pense.

Dans un cas comme dans l'autre, le résultat prévisible est le même: il ne démissionnera pas. C'est ma prédiction et je l'appuie sur la logique d'un système qui n'en a pas. Elle a toute la solidité du pays. De plus, si on me donne le choix, j'opterai pour la deuxième explication. C'est cependant la plus désolante. Brian Mulroney ne démissionnera pas parce que cela ne fait aucune différence pour l'avenir d'un pays qui s'invente un avenir au jour le jour comme d'autres s'inventent des raisons pour aller travailler. Brian va-t-il partir? Les investisseurs de New-York s'en foutent et la Bourse de Tokyo aussi.

Il se peut même que les gens de son parti s'en moquent, à leur façon. A bien y penser, nous aussi.

LETTRES AU DEVOIR

Mauvaise note

J'ÉCRIS pour vous remercier d'avoir placé à la une du DEVOIR du vendredi 11 décembre l'article qui traitait des étudiantes et étudiants du Petit Séminaire de Québec qui avaient été soi-disant invités à corriger la note de suicide de Marc Lépine dans leurs cours de français.

En lisant l'article, les cheveux me dressaient sur la tête. Quelle façon de se réveiller! Lire au sujet de la stupidité et de l'ignorance de certains semble avoir plus d'effets en ce matin de neige qu'une douche froide.

La presse écrite doit être un outil de sensibilisation et un moyen de pousser les lecteurs à la réflexion.

En utilisant la lettre de suicide de Marc Lépine comme outil pédagogique, le professeur du Séminaire perpétue des idées imbéciles de haine et de mépris. Des jeunes de 15 et 16 ans ont déjà à surmonter une panoplie de stéréotypes et d'idées préconçues de ces «féministes radicaux ou radicales».

Voici mes conseils au professeur. Il me fera un plaisir de vous faire parvenir une multitude de textes prêts à se faire examiner à la loupe...des articles écrits par des femmes comme moi qui gagnent une force et un courage en s'unifiant pour contrer des attitudes misogynes comme étaient celles de Marc Lépine.

Espérons que ces étudiantes et étudiants du Séminaire auront la chance de discuter de leur expérience «d'apprentissage» dans un environnement sain pour justement comprendre le contexte de cette lettre et les événements dévastateurs qui la précédèrent.

L'objectif de cette lettre n'est pas seulement de critiquer le manque de jugement d'un professeur. C'est un appel à la réflexion. Il ne faut pas oublier que la salle de classe est un lieu où l'on apprend à s'ouvrir l'esprit et non où l'on se fait influencer par des idées préjugées et dangereuses.

Claudine Zamprelli
Ottawa, 11 décembre 1992

Place au Soleil

DANS UN ARTICLE sur la grève des journalistes du Soleil paru dans LE DEVOIR le 12 décembre dernier, il s'est glissé une erreur importante concernant l'appui de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec aux grévistes du Soleil. Ainsi, vous indiquez qu'à son dernier congrès, la FPJQ a refusé de prendre position sur le fond du débat. Ce n'est pas tout à fait le cas.

L'assemblée générale de la FPJQ, tenue le samedi 28 novembre, a fait grand cas de ce conflit; une résolution amenée par le conseil d'administration que je préside a été débattue, occupant même la majeure partie de l'assemblée générale. Cette résolution dénonce la direction du Soleil qui trompe son public en publiant un journal sans ses journalistes. Cette résolution a été adoptée par une nette majorité, sauf deux voix.

De plus, une quille s'est sans doute glissée dans votre texte puisque vous ci-

tiez de manière inexacte cette résolution en parlant de la direction impartiale du Soleil, alors qu'en fait il fallait lire «partiale».

Malheureusement, cette conclusion laissait entendre qu'il n'existait aucune sympathie à l'égard des journalistes du Soleil de la part de leurs collègues de la FPJQ. Ce qui n'est pas le cas.

Alain Saulnier
Montréal, 17 décembre 1992

La démocratie autoritaire

NOS INSTITUTIONS dites démocratiques ne cachent-elles pas un aspect fonctionnel foncièrement dictatorial?

Les députés élus doivent prêter serment à la reine et pourquoi pas au peuple duquel ils sont issus? Ils sont contraints de respecter les orientations définies par le caucus du parti au risque de s'en voir exclus.

Les ministres sont soumis à des contraintes encore plus exigeantes. Les intérêts des gens qui ont élu les députés sont-ils bien servis? Difficilement car à chaque niveau hiérarchique des valeurs sont définies, reflétant les intérêts des membres du groupe et elles constituent les bases opérationnelles de ces intervenants.

Les intérêts des individus, des militants, des députés, des ministres, des partis ne convergent pas fréquemment. Les exigences de confidentialité plus ou moins exigeantes divers niveaux hiérarchiques privent les intervenants d'informations bidirectionnelles ou multidirectionnelles et elles conduisent à une perte de confiance des régimes politiques et des politiciens, une désaffection des militants, une faible participation aux scrutins populaires...

Quelques organismes parapublics sont perçus dans la population de façon équivoque, partiellement en raison de l'image biaisée des rôles de ces organismes. Par exemple, l'Hydro-Québec n'est pas responsable directement des réserves autochtones, ses prix sont affectés par les

taxes indirectes versées au gouvernement et par les politiques énergétiques et autres du gouvernement...

Une plus grande liberté d'expression servirait mieux notre communauté en réduisant, entre autres, la stagnation politique, économique et sociale. Des communications accrues conduiraient à des décisions mieux éclairées. Les véritables défis seraient relevés et des solutions pratiques seraient plus facilement et rapidement trouvées et mises en place.

Odilon Talbot, ing.
Boucherville, 14 décembre 1992

La colère gronde

MONSIEUR le ministre des Finances, je souhaite par la présente vous faire connaître ma très grande insatisfaction suite aux annonces faites par votre gouvernement de procéder à des coupures en ce qui concerne le régime d'assurance-chômage.

Les droits acquis par les Canadiennes et les Canadiens ne peuvent, ni ne doivent, être mis en péril pour des raisons que l'on dit financières.

Ces droits à la sécurité et au respect ne peuvent en aucun cas être balayés. Les propositions que vous nous faites sont d'autant plus intolérables dans le contexte actuel du marché de l'emploi, lequel est particulièrement tendu pour une majorité de Canadiennes et de Canadiens.

Comment d'ailleurs croire faciliter la relance économique en privant certains des moins bien nantis des argent qu'ils ne feraient que remettre en circulation par leurs achats. N'est-il pas connu que la propension à dépenser voisine le 100% pour les moins favorisés?

Par exemple, des mesures telles que la diminution des prestations de 60% à 57% du salaire brut, l'élimination du droit à l'assurance-chômage pour les personnes qui quittent volontairement leur emploi ou sont remerciées pour «mauvaise conduite» briment les droits acquis et n'aident en rien la reprise économique.

De plus, et ce n'est pas la moindre de leurs conséquences, elles ouvrent la porte à des abus de tous types et font peser sur la travailleuse ou le travailleur le poids de la bonne entente patron-employé.

Ces propositions que vous vous apprêtez à imposer sans tenir compte ni des conséquences ni des oppositions nous mènent-elles à une société où seuls les très protégés ont droit d'expression, de respect et de choix par rapport à leur vie quotidienne?

Peut-être le gouvernement canadien actuel devrait-il reconsidérer ses tendances et ses choix politiques avant que la colère qui gronde dans la population ne vienne à éclater et à emporter avec elle les miettes de démocratie sur laquelle s'étaient fondés des espoirs de bien-être et de développement collectif.

Cécile Sabourin
professeure
Rouyn-Noranda, 15 décembre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS